

Actu.nc

FÊTE SON 5^e ANNIVERSAIRE

Hebdomadaire calédonien d'informations générales.

Vous informer, sans rien cacher.

Clinique en faillite ?



POLITIQUE

9

Démarche unitaire pour les provinciales

INTERVIEW

10

Pierre Bretegnier, Le double fédéralisme



SOCIÉTÉ

12

Il est urgent d'élaguer

CHESTERFIELD

14

Calédonie ensemble fait volte face

ÉCONOMIE

15

Henry Calonne, ce producteur-distributeur qui « innove »

Déjà **5 ans**
d'**Actu.nc** ...et ce n'est qu'un début

ACTU.nc : chaque semaine depuis 2014,
l'essentiel de l'actualité accessible à tous et partout, en versions numérique ou papier.

Soutenez-nous, exprimez-vous !

Actu.nc :> Vous **informer** sans **rien cacher**



PEUGEOT EXPERT

SA MISSION : VOTRE BUSINESS



9 PLACES
JUSQU'À 150CH
DISPONIBLE EN BOITE AUTO

MOTION & EMOTION



PEUGEOT

Photo non contractuelle.



Yann Milin,

Directeur de la publication**SOCIÉTÉ ÉDITRICE SAS ACTU.NC****SIÈGE SOCIAL :**

27 bis avenue du Maréchal Foch
BP 18695 - 98857 Nouméa Cedex
tél : 29 18 08

ISSN 2275-0398

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Yann Milin,
tél 77 19 72 - ymilin@actu.nc

RÉDACTION EN CHEF :

Beryl Ziegler,
tél : 29 18 08 - redaction@actu.nc
Yann Milin,
rédacteur en chef par intérim

RÉDACTION :

Adrien Lévêque
Marion Lecas
Marine Fouquet

DESSINATEUR :

Ajna (Nicolas Martin)

MAQUETTISTE :

Matthieu Ducamp
maquette@actu.nc

RÉGIE PUBLICITAIRE :

REZO, Cindy Brun
tél : 93 12 02 - direction@actu.nc

**ANNONCES LÉGALES
ET ABONNEMENTS :**

tél : 28 63 01 - contact@actu.nc

DIFFUSION : Totem**IMPRESSION :** Artypo

N° DE CPPAP : 0421 C 93028

N° ISSN : 2608-7618

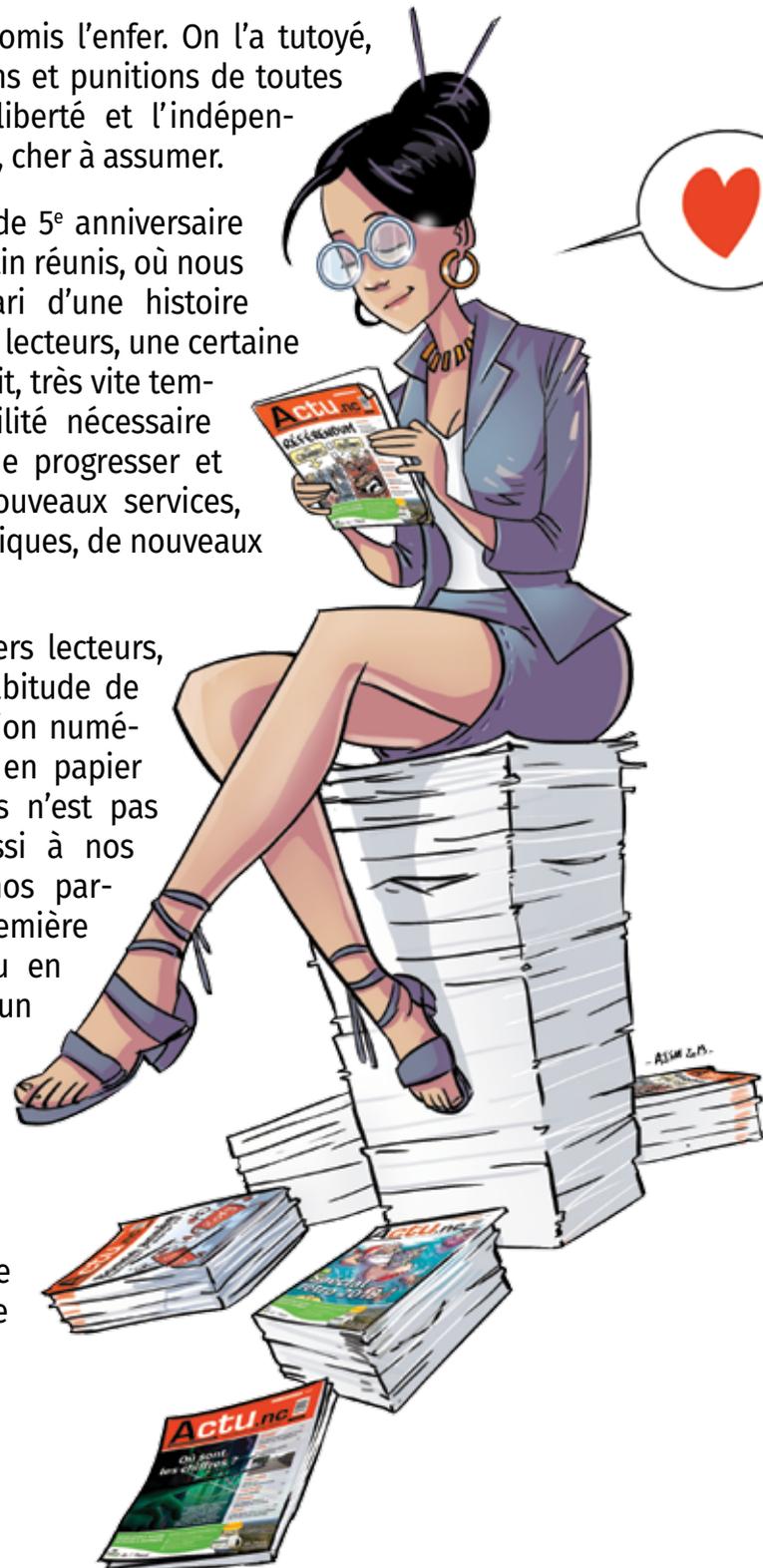
Déjà 5 ans que nous avons lancé ce projet un peu fou d'éditer un hebdomadaire d'informations locales. Pour tout vous dire, « on » nous avait donné 3 mois avant de disparaître, puis 6 mois, puis pas plus d'un an, puis ... (série en cours). Cela fait maintenant 5 ans que nous tentons chaque semaine, avec notre petite équipe, de décrypter les sujets sociétaux, économiques et politiques qui font le quotidien des Calédoniens.

On nous avait promis l'enfer. On l'a tutoyé, avec des pressions et punitions de toutes sortes, mais la liberté et l'indépendance ont un prix, cher à assumer.

Alors en ce jour de 5^e anniversaire et de Saint-Valentin réunis, où nous avons fait le pari d'une histoire d'amour avec nos lecteurs, une certaine fierté nous envahit, très vite tempérée par l'humilité nécessaire pour continuer de progresser et vous offrir de nouveaux services, de nouvelles rubriques, de nouveaux outils.

Merci à vous, chers lecteurs, qui avez pris l'habitude de nous lire en version numérique et surtout en papier (qui lui non plus n'est pas mort). Merci aussi à nos annonceurs et nos partenaires de la première heure d'avoir cru en ce projet, dans un environnement où le web brille souvent par ses excès et ses saillies anonymes.

Déjà 5 ans et ce n'est, espérons-le qu'un début.

Yann Milin

Faits divers

Le collège de Ouégoa partiellement incendié

Le centre de documentation et d'information (CDI) du collège de Ouégoa a été incendié et certaines de ses salles vandalisées, le soir du 30 janvier. Vers 19 heures, l'alarme retentit et alerte le directeur, qui se rend au collège. Sur place, il constate que quelqu'un s'est introduit dans l'établissement, il appelle alors les gendarmes, qui ne viendront que le lendemain. Le directeur du collège avait prévenu que la rentrée aurait bien lieu ce lundi.

Un an ferme pour avoir agressé des pompiers

Le 24 juin au soir, trois pompiers, appelés pour une intervention à Dumbéa, dans le lotissement des Palmiers, avaient été agressés et caillassés par une bande de jeunes hommes. Âgés de 21 à 28 ans et fortement alcoolisés – l'un d'eux avait 2,9 grammes d'alcool dans le sang – ils ont jeté des pierres et donné des coups de golf sur le véhicule des soldats du feu. L'un a été atteint à la tête et ils ont dû rebrousser chemin. Pour ces actes, les six hommes ont tous écopé d'un an ferme, sans mandat de dépôt.

Il menace son oncle avec une hache

Un jeune homme de 22 ans était jugé la semaine passée pour avoir menacé et agressé son oncle. Très alcoolisé, il s'est saisi d'une hache de 90 centimètres pour effrayer son proche, après une dispute. « *Le risque est qu'il passe, un jour, à la vitesse supérieure et qu'il tue un membre de sa famille* », s'est inquiété le procureur de la République. Sa mère, présente au moment des faits, s'est émue : « *Je veux de l'aide pour mon fils. Il en a besoin. Un rien peut l'énerver. Il peut être violent physiquement et verbalement* ». Le jeune homme a été condamné à douze mois de prison dont neuf avec sursis mise à l'épreuve.

Le premier Néobus débarque à Nouméa



Le premier Néobus a été dévoilé lundi matin, au Centre de maintenance du quatrième kilomètre. Equipé d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, du Wifi et de ports USB, le véhicule a fait sensation. Testé durant deux mois, il devrait définitivement entrer en service en septembre. Au total, ce sont vingt-deux Néobus qui ont été achetés, tous devraient arriver en juin. Les véhicules rouleront au diesel Euro VI et assureront le trajet entre Moselle, à Nouméa, et le Médipôle, à Dumbéa (treize kilomètres et vingt-six stations). « Pour l'instant, on est dans le timing. Les bus sont sortis de la chaîne. Et on

est en plein recrutement », avait lancé Hervé Stenfort, président-directeur-général de Carsud, aux Nouvelles Calédoniennes début janvier. Des profils précis et de nouvelles compétences sont recherchés : ingénieur informaticien, carrossier, climaticiens (...) « *Nous avons aussi besoin de plusieurs mécaniciens qualifiés. C'est un point sensible car nous en manquons sur le territoire* », a expliqué Hervé Stenfort, qui a précisé qu'au besoin, du personnel ira se former en Métropole. Deux chauffeurs devraient bientôt partir pour Nantes, où ils s'entraîneront à conduire des véhicules similaires aux Néobus.

La dengue fait sa première victime de l'année

Officiellement déclarée le 22 décembre dernier, l'épidémie de dengue a fait sa première victime de l'année 2019. Isabelle Jensen, militaire et mère de deux jeunes filles, avait été hospitalisée mercredi au Médipôle de Koutio, après avoir fait un malaise. Vivant dans le quartier de Normandie, à



Nouméa, et sans antécédent médical, la quadragénaire est décédée le lendemain. L'épidémie devrait atteindre son pic dans les prochains mois ; 435 cas se sont déclarés en janvier, contre 142 en décembre. La Direction des affaires sanitaires et sociales (Dass) a rappelé des règles simples : vider tous les récipients contenant de l'eau au moins une fois par semaine, se protéger des piqûres en utilisant des répulsifs ou encore utiliser une moustiquaire. Au moindre symptôme, un médecin doit être consulté. « *Il faut que la population comprenne que la dengue est un danger potentiel pour chacun. Autre croyance erronée, ce n'est pas parce que vous avez déjà été victime de la dengue que vous êtes complètement immunisé* », a rappelé Jean-Paul Grangeon, directeur adjoint de la Dass, dans le quotidien local.

Willy Gathau succède à Harold Martin



Harold Martin l'avait annoncé la semaine précédente ; il a bel et bien quitté son poste de maire de Païta, à cause de ses démêlées judiciaires. Harold Martin avait déjà évoqué son successeur, en la personne de son premier adjoint, Willy Gathau. Ainsi, le scrutin pour le remplacer, qui a eu lieu le 7 février au soir, avait été qualifié de « mascarade », notamment par son troisième adjoint Gérard Yamamoto. Sans surprise, c'est donc Willy Gathau, de la liste « Païta pour tous » qui a remporté la place, face à un seul opposant, Frédéric de Greslan de Calédonie Ensemble, à 20 voix contre 7.

Le chiffre

46

jours d'alizés et de vent continu ont été comptabilisés depuis le début de l'année (08/02/2019) : un record pour l'histoire du Caillou.

DRAPEAU COMMUN À PAÏTA

Le mouvement de la Calédonie nouvelle et réunie (CNR) a levé jeudi dernier le drapeau commun devant la mairie de Païta. La CNR, parti candidat aux prochaines élections, prévoit également « une consultation prochaine de la population après les élections provinciales pour que nous nous entendions sur un drapeau commun. »



GÉRALD DARMANIN EN VISITE SUR LE CAILLOU

Le ministre de l'Action et des comptes publics Gérald Darmanin effectue une visite de cinq jours sur le territoire à partir de ce jeudi. Il doit notamment se rendre samedi sur le site de Vale NC pour une visite de l'usine et une présentation du projet Lucy. Il effectuera également un déplacement à Ouvéa lundi pour rencontrer le maire et visiter différents projets en cours de réalisation sur l'île.

Dumbéa : au parc Fayard, la baignade interdite jusqu'à début mars

Interdite depuis la mi-janvier par principe de précaution, il faudra patienter jusqu'à la fin de la période de reproduction des requins, soit début mars, pour pouvoir mettre de nouveau les pieds dans la Dumbéa, entre la digue anti-sel (au lieu-dit La Plage du golf, à

hauteur du trou n°6) et l'embouchure de la rivière à Nakutakoin. Et pour cause : plusieurs requins bouledogues adultes ont élu domicile dans le lit de la Dumbéa, afin de mettre bas. Si la baignade est interdite jusqu'à nouvel ordre au parc Fayard, pompiers et poli-

ciers continuent leurs rondes de l'embouchure jusqu'au pont de la Dumbéa et la baignade reste autorisée en amont du parc. Les engins à moteurs restent également autorisés sur la rivière de la Dumbéa.

LA CALÉDONIENNE
DES EAUX FÊTE SES



PRODUIRE DE L'EAU

Assurer l'alimentation permanente en eau potable de la population est notre priorité de chaque instant. Cela passe par une préservation des ressources naturelles et la maîtrise des traitements garantissant la qualité d'eau livrée au consommateur.

Grâce aux dernières technologies déployées sur les réseaux et les usines de traitement, les rendant intelligents et communicants, nous optimisons les sollicitations des ressources disponibles en limitant les gaspillages d'eau.

Un seul objectif, produire de l'eau qui « coule de source » pour nos clients.



UN GRAND CRU À CONSOMMER SANS MODÉRATION



Clinique Kuindo-Magnin, chronique d'une mise en faillite qui peut encore être évitée

Seul établissement hospitalier privé du territoire, la clinique Kuindo-Magnin pourrait bien être placée en redressement judiciaire le 18 février prochain. Que s'est-il passé pour que ce projet qualifié d'exemplaire sombre dans une situation pour l'heure inextricable ?

« **E**xemplaire », c'est ainsi que la Caisse des dépôts et consignations (CDC) considérait ce projet il y a encore quelques mois. « *Groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays* » selon les termes du code monétaire et financier français, la CDC a notamment pour mission d'utiliser et de rémunérer l'épargne des ménages (livret A, livret de développement durable et solidaire, livret

d'épargne populaire) pour financer des projets d'acteurs institutionnels et économiques, comme celui de la clinique Kuindo-Magnin. Dès lors, difficile de croire que la CDC ait accepté de s'aventurer dans un projet immobilier qui mettrait en danger les bas de laine des Français. D'autant que la Caisse a investi 32% en capital nécessaire à cette construction, devenant le premier actionnaire alors que la règle habituelle est d'être minoritaire.

Une activité au rendez-vous

« *En tant qu'actionnaire minoritaire [de la société de promotion immobilière PHP de la clinique, ndlr], on se félicite d'avoir livré un bâtiment dans les temps et au prix initial convenu, avec une qualité exemplaire et qui a été mis en route rapidement* », commente d'ailleurs Eric Pannoux, directeur territorial de la CDC pour la zone Pacifique. En effet, la construction de la clinique a coûté 13,7 milliards pour 269 lits et places, sans dépassement de budget, tandis que le Médipôle a coûté 50 milliards pour environ 645 lits et places, et l'hôpital du Nord 6,4 milliards pour près de 70 lits et places. Et depuis son ouverture fin septembre, l'activité est au rendez-vous. « *Nous sommes pleins* », relève Pascal Olejniczak, le directeur de l'INM, la société d'exploitation de la clinique, « *les Calédoniens se sont appropriés ce nouvel établissement et on a repris l'activité d'avant* ». Avec 70% de l'activité chirurgicale du territoire et la moitié de la cancérologie, sans compter l'activité des services de pneumologie et



Conséquence du déménagement et de la grève du personnel et des médecins de la clinique, le nombre d'accouchements, rarement programmés, a baissé en 2018 (environ 1600 contre 1800 l'année précédente). Avec l'ouverture de l'hôpital du Nord, la société d'exploitation INM reste prudente quant aux perspectives d'évolution de l'activité maternité.



La Caisse des dépôts a été appelée pour sécuriser ce projet peu attractif pour des investisseurs privés puisqu'il ne propose une rentabilité qu'au bout de 15-20 ans quand les projets immobiliers calédoniens offre des retours sur investissement rapides et conséquents.

de néphrologie, la nouvelle clinique de Nouville, fusion des cliniques privés Magnin et Baie des Citrons/Anse Vata, est incontestablement appréciée par les patients calédoniens. Les entrées aux urgences ont même augmenté, malgré une ouverture imposée de 7h à 23h pour rester sur une plage horaire 16h/24 contre 24h/24 demandé.

Viabilité impossible sans revalorisation

Toutefois, la viabilité du projet reposait aussi sur la rémunération que la clinique tirerait de cette activité. Or, à quelques mois du déménagement, les tarifs règlementés n'avaient pas été revalorisés depuis 2015. A titre de comparaison, Loïc Frétard, directeur d'exploitation de l'INM, rappelait dans nos colonnes (voir Actu.nc n°214) : « pour accompagner le transfert vers le Médipôle, la dotation globale du CHT a augmenté de 4,43% en 2015, 7,1% en 2016 et 9,43% en 2017, à laquelle il faut ajouter les frais de la construction du Médipôle financés pour 34 milliards

par l'Agence Sanitaire et sociale [...] Nous ne contestons pas la légitimité de cet accompagnement mais pour la clinique, les tarifs des prestations de soins doivent couvrir l'entièreté des coûts, y compris les coûts de construction comme toute entreprise privée ». Même si la société d'exploitation de la clinique n'en demandait pas tant, le gouvernement s'obstinait à refuser toute revalorisation, mettant en avant les difficultés du RUAMM. Une position quelque peu cavalière si l'on en croit les propos que Loïc Frétard tenaient alors : « Dans le rapport du Comité d'Organisation Sanitaire et Social, il est noté noir sur blanc un prévisionnel de progression tarifaire de 2% par an à partir de 2012 jusqu'à l'ouverture. Juridiquement, l'autorisation d'activité ne vaut pas validation des tarifs des soins. Mais l'exécutif avait bien connaissance de la revalorisation des tarifs nécessaire à la viabilité de ce projet [...] C'était donc à l'exécutif d'inscrire ces dépenses de santé dans son budget prévisionnel ou de revenir vers nous pour trouver une solution qui ne mette pas en péril ce projet que l'exécutif a lui-même demandé ».

GROUPE EPC, LEADER DANS SES DOMAINES

PEINTURE BÂTIMENT
PEINTURE INDUSTRIELLE
ÉCHAFAUDAGE
MIROITERIE - VITRERIE
SECOND ŒUVRE RÉNOVATION



HOLDING GROUPE :
 Complexe Ducos Factory - BP 7777 • 98801 Nouméa cedex
 Tél. : 28 62 25 - Fax : 27 57 00 - E-mail : epc@epc.nc
 www.epc.nc

SÉCURITÉ ET QUALITÉ
 L'ENGAGEMENT DE NOTRE GROUPE





L'AFD, qui n'a pas souhaité répondre à nos sollicitations, ne semble pas encore décidé à revenir sur les conditions du prêt accordé à PHP, refusant certainement de créer un précédent alors qu'elle participe à de nombreux projets à travers le monde.

Réfaction de loyer

De son côté, le gouvernement s'est laissé aller à mettre en cause le modèle économique du projet construit, selon lui, avec un loyer surévalué. En d'autres termes, le gouvernement calédonien estimait mal ficelé le business plan autour duquel s'étaient engagés non seulement les actionnaires de la société immobilière PHP, dont la CDC, mais aussi les banques privées (la BPCE, 2^e groupe bancaire en France, la BNP, 8^e groupe bancaire international et la BNC) ainsi que l'Agence française de développement (AFD) qui prêtent au total 10 milliards à PHP sur les 13,7 de construction de la clinique.

Après une grève de 13 jours initiée par le personnel et les médecins de l'INM en

mai dernier, le gouvernement consent finalement une médiation confiée à Claude Evin, à laquelle l'avocat et ancien ministre de la santé sous Mitterrand mit fin le 21 juin 2018. Certes, sans qu'un accord n'ait été trouvé, mais en laissant

C'est une demande de solidarité, ça doit être partagé entre tout le monde

des partenaires (actionnaires et gouvernement calédonien) prêts à faire un pas, bien que jugé insuffisant de chaque côté. Lors de la réunion du 22 juin 2018, la CDC a estimé bon de rappeler, d'après le compte-rendu, « que l'offre de santé en Nouvelle-Calédonie a été complètement renouvelée en 3 ans et que la Nouvelle-Calédonie doit assumer ».

Levée des blocages, ou presque

Le 24 juillet, selon ladepeche.nc, la société d'exploitation signait un protocole d'accord avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, charge à INM d'obtenir une réfaction de loyer auprès de PHP. Finalement, le gouvernement a accordé à la clinique « un alignement des tarifs des trois sites [Magnin, Baie des Citrons, Anse Vata, ndlr] sur les tarifs les plus élevés, ce qui correspond à 2-3% d'augmentation, détaille Pascal Olejniczak, et une augmentation tarifaire de 1,2% depuis le 1^{er} janvier 2019 », soit un réajustement en deça des tarifs prévus dans le business plan initial. Les médecins libéraux ont quant eux accepté de

participer davantage pour l'utilisation de la clinique et l'efficacité du personnel a été optimisée. Restait à INM d'obtenir de PHP une réfaction de loyer pour assurer la viabilité de ce nouveau business plan.

Réunis en assemblée générale le 30 janvier dernier, les actionnaires de PHP, en particulier la CDC, ont confirmé leur position. A savoir une baisse de loyer de 2,2 milliards sur 12 ans, envisageable pour autant que toutes les banques prêteuses se résignent elles aussi à réviser leur taux de 3,125% à 2,325%. « Le risque chantier n'est plus, le risque de déménagement n'est plus, le risque d'activité n'est plus », justifie Jean-Jacques Magnin, le président de PHP, « c'est une demande de solidarité, ça doit être partagé entre tout le monde ». Par ailleurs, « l'effort des actionnaires de PHP reste le plus significatif », souligne Eric Pannoux.

Cependant, à l'heure où ce numéro part à l'impression, seules les banques commerciales (BPCE, BNP et BNC) auraient accepté cette baisse de marges selon PHP, seule l'AFD refuserait de réviser le taux de leur prêt de 4,6 milliards au même niveau que les autres banques du pool bancaire. Aussi, sans accord unanime des banques, aucune sortie de crise n'apparaît possible.

D'ici quelques jours, le Tribunal de commerce aura à se prononcer sur la suite à donner à la société d'exploitation de la clinique, dans l'impossibilité de faire face à ses créances sans la réfaction de loyer que les actionnaires, notamment la CDC, conditionnent à l'effort de tous les prêteurs.



Jean-Jacques Magnin, le président de PHP.

Démarche unitaire pour les provinciales

Face au risque, ou l'opportunité, qu'une majorité indépendantistes sortent des urnes le 12 mai prochain (voir Actu.nc n°243), les politiques se succèdent pour appeler à l'unité dans chaque camp.

Après Gil Brial du MPC et Virginie Rufenach du Rassemblement, Philippe Blaise a lui aussi pris la parole en ce sens dans le quotidien. « *Sonia Backes a pris l'initiative, depuis un moment, d'avoir des échanges réguliers avec le*

Rassemblement et le MPC », a confié le secrétaire général des Républicains calédoniens lundi dernier. Et les discussions sont sur le point d'aboutir, avec une seule liste autour d'un projet commun clairement loyaliste.

De son côté, l'Union calédonienne a appelé à cette démarche unitaire et ouverte. Les discussions sont en cours et les listes provinciales devraient être arrêtées avant la prochaine assemblée générale du Palika prévue le 9 mars. Au micro de Caledonia lundi 4 février, Pierre-Chanel Tutuguro a parlé d'une liste qui ne regroupera « *pas seulement des militants de l'Union calédonienne, pas seulement des militants du FLNKS [...] pour permettre à tous ceux et toutes celles qui ont participé à la campagne d'avoir l'espace nécessaire pour aller plus loin dans leur démarche* ». **M.F**



BRÈVES

Faites part de vos doléances



À vis aux gilets jaunes qui se réunissent régulièrement en Calédonie. Dans le cadre du Grand Débat National (voir Actu.nc n°255), la Ville du Mont-Dore met à disposition des administrés des livres d'expression jusqu'au 15 mars 2019, à l'Hôtel de Ville à Boulari, à la mairie annexe de Plum, au CCAS du Mont-Dore et à la bibliothèque Denise-Frey au Pont-Des-Français.

VOTRE VÉHICULE EST NEUF ?

PENSEZ À LE PROTÉGER

AVEC LES TRAITEMENTS **CERAMIC PRO®**

- ★ Carrosserie, cuir, textile et plastiques
- ★ Protection renforcée du vernis d'origine
- ★ Protection anti-tags
- ★ Devis sur mesure

Exclusivité

American CAR WASH

VOTRE CENTRE DE BEAUTÉ AUTO

CENTRE COMMERCIAL KENU IN - TÉL. 410 120

Ceramic PRO Nouvelle-Calédonie

PROTECTION
PERMANENTE

BRILLANCE
EXTRÊME

ANTI
RAYURES

ANTI
GRAFFITIS

COUCHE
HYDROPHOBE

« Le double fédéralisme »

Pierre Bretegnier, ancien élu de la province Sud et du Congrès défend toujours cette solution de conciliation. Entretien avec cet ancien lieutenant de Jacques Lafleur.

Au dernier comité des signataires, les discussions sur l'avenir institutionnel ont été renvoyées au lendemain des provinciales. Pourtant, vous semblez vouloir prendre les devants, à l'instar de Jean-Yves Faberon, en créant le débat autour du fédéralisme. Pourquoi ?

Cette proposition n'est pas nouvelle. Je l'ai faite en 2006, elle a été étudiée sur le plan juridique par Jean-Yves Faberon et reprise par Pierre Maresca lors de la campagne des législatives de 2007. Aujourd'hui, je crois qu'il ne faut pas que les partis politiques arrivent les bras ballants devant les référendums qui s'annoncent et sans proposition de sortie de l'Accord de Nouméa.

Et faire du prochain référendum, un référendum sur une solution ?

Sur une solution de conciliation. Lorsqu'un parti se présente à des élections, il me semble qu'il doit dire dans son programme comment il voit l'avenir de la Nouvelle-Calédonie de manière à avoir un mandat des électeurs. Leur dire s'il demandera les 3 référendums, s'il proposera ou non une solution de conciliation et laquelle ou s'il souhaite que la Nouvelle-Calédonie reste dans la situation transitoire et instable que nous connaissons aujourd'hui.

A moins que le statut actuel ne soit pérennisé...

Le gel du corps électoral, en tant qu'il est une atteinte au principe même de la démocratie et au consentement à l'impôt inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme, ne pourra être pérennisé sans être condamné par la Cour européenne de justice. D'autre part, des transferts de compétences restent à réaliser, l'enseignement du second degré, la recherche, le contrôle administratif et financier des collectivités locales, l'information, etc.

Vous n'y êtes pas favorable ?

Ah, non ! C'est quand même dangereux que la Calédonie se contrôle elle-même, quand on voit comme elle est mal gérée notamment sur le plan financier, quand on voit la tentative d'ingérence de Philippe Gomès qui voulait prendre la présidence de la société chargée de fournir l'énergie à la SLN

ou le sort réservé à RRB par la Province Sud. Et je ne vois pas comment la Nouvelle-Calédonie gérerait des organismes de recherche comme l'IAC, le CNRT, l'IRD ou l'Institut Pasteur.

Pour vous, la solution serait le fédéralisme ?

Oui, un double fédéralisme. Parce qu'il faut comprendre le peuple premier qui a sa légitimité et qui risque de se voir confisquer le pouvoir par la légitimité démocratique, celle du plus grand nombre. Il faut absolument leur préserver ce pouvoir, acquis depuis les Accords de Matignon, de diriger les provinces et de participer au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Donc la provincialisation, qui a été un moyen de faire coïncider la légitimité démocratique et la légitimité du peuple premier, majoritaire dans les provinces nord et île. Le fédéralisme interne, c'est revenir à l'idée de « territoire fédéral de la Nouvelle-Calédonie » dont fait état Michel Rocard dans les Accords de Matignon. A mon avis, le pouvoir centralisé préféré par l'Accord de Nouméa a été une grosse erreur. Il faut donner le maximum de pouvoir aux provinces, avec un exécutif de la Nouvelle-Calédonie formé de la réunion des exécutifs des 3 provinces. Chaque province pourra ainsi donner la place qu'elle souhaite aux institutions coutumières et sera face à ses responsabilités. Et on peut même imaginer que les provinces aient des liens différents avec la métropole.

Est-il nécessaire de passer aussi par un fédéralisme externe, par la création d'un Etat fédéré calédonien, pour revenir à une version actualisée des Accords de Matignon ?

Il faut quand même sortir du problème calédonien par le haut. Il faut donner une satisfaction aux leaders indépendantistes qui auront quand même à répondre devant leurs militants de leur échec dans la lutte pour l'indépendance.

Un nationalisme calédonien, un peuple calédonien, n'est-il pas en train d'émerger ?

Les leaders indépendantistes espèrent que des Calédoniens se joignent au peuple kanak dans sa lutte d'indépendance kanak socialiste. La calédonisation ne les intéresse pas, ils veulent la kanakisation, ils veulent Kanaky. Peut-être que certains espèrent que ce ne soit pas le cas, mais c'est le cas. Maintenant, il s'agit de savoir si on va dans le sens d'Alain Christnacht de dire qu'on va finir par convaincre les Calédoniens de rejoindre les Kanak, ou bien si on fait le travail que devrait faire tout militant loyaliste de convaincre les Kanak

d'abandonner l'idée d'indépendance kanak parce qu'on leur aura donné la garantie que leurs institutions, leur coutume, leur langue seront préservées et qu'ils auront toujours le pouvoir. Mais pas tout le pouvoir. Il faut conjuguer la légitimité du peuple premier avec la légitimité démocratique.



En quoi cette porte de sortie pourrait-elle satisfaire des indépendantistes qui se radicalisent ? Dans l'interview post-référendum accordée à Actu.nc, Roch Wamytan refusait le fédéralisme...

Donc on ne fait rien ? L'idée de l'indépendance existe chez les leaders kanak depuis la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France. Elle n'est pas prête de disparaître car le peuple kanak, comme tous les peuples du monde, n'a pas accepté de gaité de cœur d'être dominé par un autre peuple. Si on se contente de constater ça, on ne passe pas les Accords de Matignon, l'accord de Bercy, l'accord de Nouméa. Il faut continuer encore et toujours à chercher une solution de conciliation entre ceux qui veulent l'indépendance et ceux qui ne la veulent pas.

Aujourd'hui, quel leader indépendantiste serait prêt à perdre la vie pour faire aboutir la solution fédérale comme Jean-Marie Tjibaou après avoir signé les Accords de Matignon ?

Les indépendantistes pourront dire qu'ils ont réussi à obtenir que la Nouvelle-Calédonie soit un État, mais qu'ils

continueront le combat pour que cet État devienne pleinement souverain. En attendant, on aura obtenu un accord pour 20 à 30 ans de paix. Et les loyalistes pourront dire qu'il s'agit certes d'un État, mais dans la France. Et peut-être que bien des Calédoniens seraient assez fiers d'avoir leur État...

Selon vous, l'État français acceptera d'ouvrir une telle brèche dans sa Constitution de « République une et indivisible » ?

Les territoires d'Outre-Mer ont toujours été une exception dans la Constitution française ; la Nouvelle-Calédonie fait déjà à elle seule l'objet d'un titre particulier, le titre XIII. Les citoyens français d'outre-mer ne vivent pas sous les mêmes lois fiscales, économiques, sociales, voire électorales, que les citoyens français métropolitains.

Que répondez-vous à ceux qui voient dans le statut d'État fédéré un premier pas vers l'indépendance, à l'instar de celui d'État associé ?

La plupart des États du monde, comme l'Australie, les États-Unis, le Brésil, l'In-

de ou le Nigeria sont des États fédéraux, vous avez entendu qu'un de leurs États fédérés menaçait de devenir indépendant ? Non. Ils n'ont d'ailleurs même pas le droit de faire sécession ! Un État fédéré dépend de l'État central, ses relations relèvent du droit interne et ses ressortissants ont la nationalité de l'État fédéral. Rien à voir donc avec l'indépendance-association où l'État associé est un État indépendant, pleinement souverain, qui pourra déchirer l'accord d'association qu'il aura passé comme ont été déchirés les accords d'Evian avec l'Algérie.

Finalement, pourquoi les indépendantistes accepteraient la solution d'État fédéré davantage que la solution d'État associé ?

La logique démocratique veut que les indépendantistes n'obtiennent pas l'indépendance mais il faut, je crois, continuer à reconnaître la légitimité du peuple premier à lutter pour la conservation de sa civilisation.

Propos recueillis par Marine Fouquet



Il est **urgent** d'élaguer

La saison des cyclones va s'étendre jusqu'à avril. Des fils électriques tranchés, un arbre ou des branches tombées sur un toit. Les arbres situés à proximité des habitations constituent un réel danger. De nombreuses sociétés de travaux acrobatiques peuvent prévenir ces dangers. Mais cela a un prix.



Tout juste en bordure de cet arbre, la ligne électrique peut être sectionnée.



Cette ligne passe directement entre les arbres. Le risque est considérable en cas de cyclone.

Quand le letchi a transpercé la maison, il ne reste plus qu'à pleurer. Car à travers les communes calédoniennes, trop peu de particuliers pensent à réduire la taille des branches à proximité de leur habitation ou même à sécuriser les lignes électriques ou téléphoniques sillonnant la cime des troncs. Il suffit de parcourir certains quartiers du Grand Nouméa pour déceler des maisons à risques.

Pourtant, les sociétés spécialisées dans l'élagage ne manquent pas. Ces acrobates fourmillent d'offres de services dans les annonces gratuites. Mais c'est vrai, leurs prestations ne sont pas toujours données : jusqu'à 60 000 francs pour une taille sévère.

Confier à des professionnels

Enercal, l'OPT et EEC multiplient depuis plusieurs années les campagnes d'incitation à l'élagage. La coupe des branches ou même des arbres permet en effet d'assurer la sécurité du public : suppression du bois mort et des branches pouvant casser ou être dangereuses ; abattage en cas de risque de chute de l'arbre sur les ouvrages. En cas de proximité avec des réseaux électriques, il faut élaguer les arbres afin que les branches, de

par leur croissance, leurs mouvements ou leur chute, n'occasionnent pas de court-circuit ou d'avaries aux ouvrages. Et Enercal de prévenir : les travaux d'élagage doivent être impérativement confiés à des personnels formés à cette pratique et, en particulier au risque électrique, et dotés du matériel adapté aux risques encourus. En effet, les

Enercal, l'OPT et EEC multiplient depuis plusieurs années les campagnes d'incitation à l'élagage.

risques d'accidents à l'occasion des travaux d'élagage sont élevés et peuvent être à l'origine de blessures graves voire mortelles : chute, coupures graves, électrisation ou électrocution.

Bon pour les personnes et les arbres

Un mauvais élagage peut être à l'origine de défauts de qualité de fourniture en énergie électrique. A chaque fois qu'une branche s'approche trop près d'un câble électrique moyenne tension, un court

Un mauvais élagage peut être à l'origine de défauts de qualité de fourniture en énergie électrique.

circuit s'amorce et génère un creux de tension vu par des centaines voire des milliers de clients. Un contact permanent conduira à la mise hors tension de la ligne par des automates de protection et donc à une coupure d'alimentation longue des clients de la zone.

La sécurité des personnes peut aussi être mise en jeu lors du court-circuit qui provoque l'écoulement d'un courant à travers l'arbre jusqu'au sol, entraînant l'électrisation voire l'électrocution des personnes et animaux se trouvant à proximité. Il en va de même lors de la chute d'un arbre sur une ligne électrique. Alors, faut-il systématiquement privilégier la taille douce à la taille sévère ? Quelles sont les obligations et les autorisations nécessaires pour l'élagage ? Si la taille des arbres permet d'une part d'éviter tout problème avec le voisinage, il est surtout essentiel pour la santé et le développement de chaque arbre. Car chaque élagage est différent et présente des complexités spécifiques à chaque arbre et arbustes.

Un métier dangereux

L'élagage est un travail difficile et reconnu comme étant un métier dangereux. Travailler avec un élagueur grimpeur diplômé est l'assurance supplémentaire que les arbres seront taillés avec intelligence en respectant l'état physiologique des arbres ainsi que les contraintes de l'environnement. Le plus souvent les élagueurs interviennent en équipe de deux afin de pouvoir d'une part sécuriser la zone et évacuer les coupes, et d'autre part procéder à l'élagage. Les élagueurs grimpeurs ont le matériel nécessaire et adapté pour exercer leur travail avec le maximum de sécurité : corde, harnais d'élagage, tronçonneuse, nacelle hydraulique ou encore broyeurs de branches



Les élagueurs grimpeurs ont le matériel nécessaire et adapté pour faire le travail avec le maximum de sécurité.

Quand tailler un arbre

En fonction de l'âge de l'arbre, la fréquence d'élagage recommandée varie :

- Arbre de moins de 10 ans : tous les 2 ans en moyenne.
- Arbre entre 10 et 20 ans : tous 3 ans en moyenne.
- Arbre de 20 ans et plus : tous les 8 ans en moyenne.

DU 1^{ER} AU 17 FÉVRIER



UNE RENTRÉE À PETITS PRIX !



CLASSEUR A4 EB20140

295F



PORTE DOCUMENT PLASTIQUE E38151

395F



STYLO BILLE 1MM X10 DX1373

155F



STYLO GEL 0.7MM X2 DX1359

100F



CORRECTEUR ROLLER 8X5MM E8110

100F



CRAYON PAPIER HB X12 E38039

195F



CRAYONS DE COULEURS X12 E37123

200F



AGRAFEUSE MÉTAL E0246

175F



DÉGRAFEUR MÉTAL E0232

90F



TAILLE CRAYON E0576

50F



COLLE BÂTON 19GR E7129

60F



FEUTRES COLORIAGE X24 E37171

250F



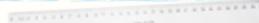
CALCULATRICE E837

595F



SET GÉOMETRIE 4PCS EG00512

175F



RÈGLE PLASTIQUE 30CM E6230

50F



COMPAS MÉTAL E8601

180F



CUTTER PLASTIQUE E2064

200F



LOUPE LUMIÈRE 13CM BN7955

695F



PUNAISE MÉTAL COULEUR E0022

70F



PINCE MÉTAL 51MM X12 E8561A

350F



SCOTCH 7.62X18MM EA30211

80F



SCOTCH DOUBLE FACE 18X2.5MM 30411

70F

Dans la limite des stocks disponibles

Chesterfield : Calédonie ensemble fait volte face

La polémique gonfle autour du projet de croisière de luxe aux Chesterfield, porté par la compagnie Ponant et soutenu par Philippe Germain. Alors que la croisière n'est pas officiellement autorisée, des propos tenus par le directeur d'expéditions laissent penser qu'un accord a été passé. Les associations écologistes ont réagi vivement, alors que le parti au pouvoir s'est dit désormais opposé au projet.

C'est ce qu'on appelle un véritable retournement de situation. Le projet d'une croisière de luxe en Nouvelle-Calédonie, très controversé parce qu'il prévoit une escale dans l'archipel des Chesterfield et la mer de corail – plus vaste aire marine française protégée – avait été activement soutenu par Philippe Germain, Président du gouvernement ca-

En octobre 2018, la compagnie de croisière de luxe Ponant a été condamnée par le tribunal de Wellington à un total de 100 000 dollars d'amende. En janvier 2017, l'un de ses paquebots était (entre autres) entré illégalement dans une zone protégée. La compagnie avait plaidé coupable.

lédonien. Contre toute attente, c'est son propre parti, Calédonie Ensemble, qui a mené une attaque en règle contre la croisière, via un communiqué diffusé le 6 février dernier : « *Calédonie Ensemble considère que les demandes d'autorisation d'accès aux réserves naturelles du parc de la mer de Corail déposées auprès du gouvernement pour des paquebots de croisière doivent être refusées et notamment la demande déposée par la compagnie du Ponant pour une croisière prévue aux Chesterfield au mois d'avril prochain.* »

Conscience écologiste ou visées électoralistes ?

Un changement soudain d'attitude qui interroge. En effet, la militante écologiste Martine Cornaille vient de présenter sa liste pour les prochaines élections provinciales. Présidente de l'association Ensemble pour la Planète (EPLP), Martine Cornaille avait fait de la lutte contre la croisière aux Chesterfield son fer de lance. EPLP est d'ailleurs à l'origine d'une pétition, qui a récolté 18 500 signatures à l'heure où ces lignes sont écrites. Ainsi, nombre d'observateurs doutent de la sincérité de la conscience écologiste de Calédonie Ensemble – qui se décrit, dans le communiqué, comme ayant été



qu'une grande partie des places proposées pour cette croisière affichent déjà complet sur le site Internet de Ponant. Le gouvernement calédonien affirmait pourtant, fin décembre, qu'aucune autorisation n'avait été donnée. Difficile à croire que Nicolas Dubreuil s'engage dans les pages d'un hebdomadaire tiré à plus de 650 000 exemplaires, sans une once de garantie. « *Le gouvernement néocalédonien lui aurait-il donné des assurances en catimini ?* » s'interroge Martine Cornaille. Contactés, une source au sein de la compagnie affirme : « *A ce jour nous avons les autorisations pour y aller et nous n'avons pas de contre-indication.* » Le gouvernement quant à lui,

Au cœur de la controverse, l'impact environnemental qu'aurait une telle croisière (300 passagers) sur l'archipel des Chesterfield. Les Chesterfield constituent une réserve de 7 000 km, comportant de nombreux récifs vierges de toute empreinte humaine et « l'inestimable » parc naturel de la mer de corail. L'an passé l'Institut de Recherche pour le Développement estimait que « *laisser les paquebots pénétrer dans les réserves naturelles* » était contraire à la volonté « *de protection d'espèces patrimoniales, rares, en danger et migratrices* ». Ce à quoi Ponant a répondu par une vaste opération de greenwashing. Dans Paris Match, le directeur d'expéditions Nicolas Dubreuil explique : « *Je fais une étude d'impact. Aux Chesterfield, par exemple, j'ai compté le nombre de nids, plongé pour observer les récifs, regardé la faune marine, déterminé les espèces de crabes, de bigorneaux, etc.* » Il précise également que son objectif est de « *laisser une empreinte zéro* ». Difficile à imaginer lorsqu'on sait à quoi ressemble un paquebot qui transporte 300 passagers. Un comité scientifique, mis en place en décembre dernier, devrait prochainement se prononcer sur ce projet.

« *à l'origine de toutes les décisions importantes en matière de protection de l'environnement en Nouvelle-Calédonie* » – et associent ce revirement à des visées électoralistes.

« A ce jour, nous avons les autorisations »

Le doute est permis, d'autant plus que l'interview du directeur des expéditions de Ponant, Nicolas Dubreuil, le 24 janvier dans Paris Match, laisse penser que le projet croisière a bel et bien été validé : « *Et j'ai trouvé les Chesterfield. Où le "Ponant" accostera pour la première fois en avril.* » Un verbe au futur proche, sans conditionnel. Sans compter sur le fait

est resté injoignable.

L'année passée déjà, Philippe Borsa, chercheur en biologie marine à l'Institut de Recherche pour le Développement questionnait la relation entre le gouvernement et la compagnie Ponant, dans un compte-rendu concernant le projet d'escale aux Chesterfield : « *Loin des considérations de protection des espèces patrimoniales, rares, en danger et migratrices, on pourrait parler de protection des intérêts mercantiles d'un opérateur touristique avec lequel une entente préalable aurait été conclue à l'avance* ». Le dernier mot appartient désormais au Congrès qui, saisi par Calédonie Ensemble, devrait rendre rapidement sa décision.

Henry Calonne, ce producteur-distributeur qui « innove »

A l'instar de tous les distributeurs du territoire soumis à l'encadrement des marges avec la mise en place de la TGC, le pôle distribution du groupe Calonne fait face à une sévère baisse de chiffres d'affaire. Mais le groupe peut, lui, mettre en avant son unité de production de yaourts pour contourner la mesure et éviter de la subir pendant 12 mois.



Les distributeurs en souffrance

L'impact de la mise en place de la TGC sur les distributeurs dépend du nombre de références dont les marges ont été encadrées. Plus le distributeur a de tels produits, plus il sera impacté. Et selon le syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie (SIDNC), cette perte n'a pas été compensée par une hausse de volume. « Parce que la situation économique est très morose, les consommateurs n'achètent pas », se désole Sylvie Jouault. « Et ce que les consommateurs ont gagné sur leur caddie, ils le perdent sur leur pack de bière ou leur whisky ou tout autre produit davantage taxé, sans compter le riz ou la farine sur lesquels s'applique une TGC alors qu'il n'y avait pas de taxe à désarmer ». « Depuis des années, ils sont contraints par des réglementations successives et ont donc fait des efforts. [...] Il y en a qui ne sont pas capables de faire face à ces 12 mois de contrôle des marges », s'inquiète la responsable du SIDNC.

Mardi 5 février, Henry Calonne a tenté une opération transparence pour justifier les mesures qui ont ou vont bénéficier à l'activité yaourt du groupe éponyme. Après une visite de l'unité de production de yaourts (Tennessee Farm Laiterie - TFL), le PDG de la société de distribution du groupe (Socalait) a tenu une conférence de presse pendant laquelle les deux activités ont indistinctement été associées. Pourtant, l'effet de la mise en place de la TGC est complètement différent pour les distributeurs et les producteurs.

Contrairement aux distributeurs (voir encadré), les producteurs locaux sont finalement peu impactés par la TGC. Le désarmement de la TBI (taxe de base à l'importation), la TFA (taxe sur le fret aérien) et la TP (taxe de péage) n'a eu que peu de conséquences car, dans la plupart des cas, les taxes désarmées étaient au total supérieures au 3% à réarmer sur leurs produits finis. Et l'industrie de transformation calé-

donienne a finalement bénéficié d'un taux de 3% sur les intrants utilisés, leur permettant de collecter autant qu'ils reversaient. Aussi, ce n'est pas tant la production locale de yaourts assurée par TFL qui plomberait la rentabilité de l'activité de Socalait/TFL, mais la distribution soumise à l'encadrement des marges alors que « le chiffre d'affaire de Socalait de 2,4 milliards ne permettait déjà pas de dégager de bénéfice avant la mise en place de la TGC », selon Henry Calonne. Comme nombre de distributeurs, celui qui monopolise le marché du yaourt calédonien a ainsi déploré : « on nous a imposé une marge sans que l'on puisse récupérer le volume ». Malgré les mesures de protection de marché récemment votées (voir Actu.nc n°252), Socalait ne s'en sortiraient pas mieux. Henry Calonne a donc annoncé : « aujourd'hui, on change

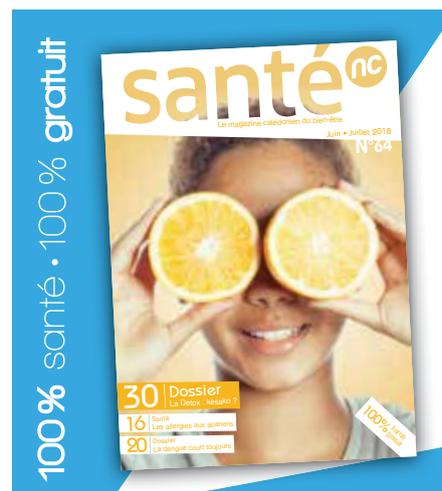
le cadre juridique de la société pour pouvoir se retrouver en tant que producteur et pouvoir modifier nos prix ».

Etant donnée la polémique qui entoure le prix des yaourts, cette fusion ne lui bénéficiera peut-être pas si simplement. Dès le lendemain, le gouvernement a tenu à préciser : « Tennessee Farm Laiterie vient d'informer la direction des Affaires économiques de son intention de fusionner avec son distributeur, la société Socalait. Cette nouvelle configuration, si elle est confirmée, soumettra l'entreprise au régime des prix contrôlés ». L'ACNC a quant à elle publié sur sa page Facebook : « l'Autorité vient de demander des explications aux sociétés TFL/Socalait sur les modalités de la fusion [...] au regard des dispositions du code de commerce applicable en NC ».

M.F

TFL, L'UNITÉ DE PRODUCTION SE PORTE BIEN

Dans son avis sur les protections de marché envisagées au bénéfice des sociétés Socalait/TFL, l'Autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC) soulignait que « les résultats comptables de la société TFL montrent que cette dernière est en bonne santé de sorte que ses emplois ne sont pas menacés pour des raisons financières : son résultat comptable a augmenté d'environ 20% entre 2015 et 2017 tandis que son bénéfice distribuable a augmenté de 25% entre 2016 et 2017 ».



Pour ce que
vous avez
de plus
précieux...

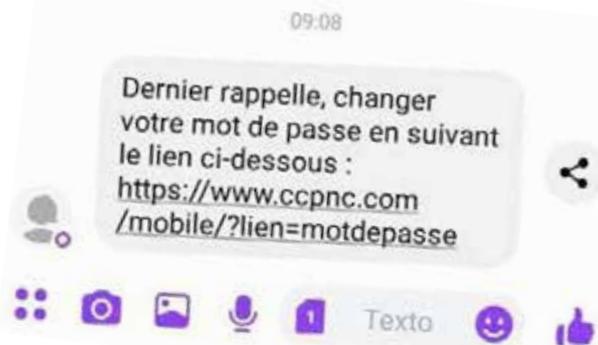
santé^{nc}
le magazine calédonien
du bien-être



Parc de la Côte Oubliée : l'enquête publique est en cours

Après un passage à Nouméa et à Yaté, l'enquête publique sur la création du parc provincial de la Côte Oubliée Woen Vùù-Pwa Pereeù, ouverte lundi, se poursuit. Pour rappel, les documents liés à ce projet sont consultables sur le site de la province Sud. Situé entre Yaté et Thio, ce parc deviendra le plus grand espace naturel terrestre du pays, ce qui permettrait de protéger une zone abritant plus du tiers des espèces natives du Caillou, ainsi que la moitié de ses forêts humides. Le projet présenté entraînera en contrepartie le gel d'une partie ou de l'ensemble des 106 titres miniers de la zone, soit 6% du domaine minier calédonien. Permanences de la commissaire enquêtrice : Lundi 18 février de 9h à 11h à la maison commune de Gradn Borendy, à Thio / Mardi 19 février de 9h à 11h à la maison commune de la tribu de Port Bouquet, à Thio, de 13h à 15h à la maison commune de la tribu de Thio mission, et de 15h30 à 17h30 à la mairie de Thio / Lundi 4 mars de 15h30 à 17h30 au centre administratif de la province Sud

Attention aux tentatives de fraudes par mail et par SMS



L'OPT a mis en garde contre un SMS frauduleux, circulant depuis plus de deux semaines sur les téléphones portables locaux. Ce message "a pour but de vous faire changer votre mot de passe en cliquant sur un lien et provient d'un contact "CCP", a précisé l'OPT, invitant ses utilisateurs à supprimer immédiatement ce SMS, à ne surtout pas cliquer sur le lien qu'il contient et à bloquer l'expéditeur de ce dernier. De son côté, le gouvernement avait précédemment mis en garde les contribuables calédoniens contre un mail frauduleux de remboursement d'impôt, dans lequel il est demandé à ces derniers de fournir des informations personnelles ainsi que leur numéro de carte bleue. Ce mail ne

provenant pas de la direction des Services fiscaux (DSF), le gouvernement recommande à ces derniers de ne pas cliquer sur les liens affichés dans les mails dont ils doutent de leur origine, de ne jamais divulguer des informations personnelles ou bancaires, "car un site institutionnel tel que www.impots.nc ne leur demandera jamais de les fournir", de saisir manuellement l'URL www.impots.nc dans leur navigateur afin de ne pas risquer d'être dirigé vers un faux site, ou encore de prendre contact avec la direction de Services fiscaux en cas de doute (au 25.75.00 ou en transférant le mail reçu à l'adresse contacts@impots.nc).

Accès facilité au patrimoine maritime calédonien

Les liens se resserrent entre le Phare Amédée et le Musée Maritime. Pour chaque entrée au Phare, une visite du musée situé à l'entrée de Nouville coûtera 100 francs de moins ! « Cette initiative permettra, nous l'espérons, aux visiteurs du Phare Amédée d'aller plus loin dans la découverte et l'exploration de l'histoire maritime de la Nouvelle-Calédonie », précise la direction du Mary D, exploitant la « destination » Phare Amédée. Pour bénéficier du bon de réduction d'entrée au Musée, rendez-vous à la boutique du Phare, sachant que l'offre est valable jusqu'à la fin du mois d'avril. Pour rappel, ce partenariat fait suite à un premier rapprochement, qui s'était soldé en octobre dernier par l'installation de l'exposition « 150 ans d'éclat » au pied



du Phare Amédée. Cette dernière permet de comprendre davantage l'histoire et le fonctionnement du phare depuis sa construction.

Appel à projets pour le Vanuatu



Un appel à projets a été lancé par le gouvernement dans le cadre de la convention de coopération régionale (CCR) entre la France, la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu et permettant le financement de projets dans l'archipel voisin. En 2019, les domaines d'actions des projets candidats doivent concerner exclusivement le secteur de l'éducation, de la francophonie, de la formation, de l'insertion professionnelle des jeunes, avec un focus particulier sur l'ensei-

gnement supérieur et la recherche. Les dossiers doivent être envoyés au plus tard le 8 mars prochain. En 2018, sept projets éducatifs avaient été retenus par la commission mixte de la CCR, pour une enveloppe totale de 38 millions de francs, financée à hauteur de 20 millions de francs par la Nouvelle-Calédonie et 18 millions par l'Etat.

Plus de renseignements sur www.gouv.nc/actualites

AUSTRALIE

Queensland : deux morts dans des inondations

Deux corps ont été découverts la semaine précédente dans le nord-est de l'Australie, frappé par un déluge historique.

Dans la localité de Townsville, la police a annoncé avoir découvert deux corps au cours de ses recherches pour retrouver deux hommes âgés d'une vingtaine d'années. Cette ville côtière a été durement touchée : plus de 650 personnes ont dû être évacuées et 9.000 autres ont sollicité de l'aide. Le Premier ministre Scott Morrison a effectué une tournée dans la région affectée par ces précipitations, d'une ampleur telle que "cela n'arrive qu'une fois par siècle", ont exprimé les autorités du Queensland. Des milliers de maisons et de voitures ont été inondées, écoles et aéroports ont également dû fermer. "Ça va être tout simplement dur pendant un moment", a déclaré Scott Morrison, exprimant sa compassion pour les gens ayant perdu leur maison. "Le vrai travail, c'est d'assurer qu'ils pourront nettoyer et reconstruire leur vie". L'armée



australienne a été déployée dans certaines zones du Queensland afin d'apporter de l'aide aux habitants sinistrés. L'ampleur du déluge était d'ailleurs tel que des serpents et plusieurs crocodiles marins ont été repérés dans des rues inondées, mettant encore un peu plus en danger les populations locales.

TONGA

LE HUFFINGTON POST

Pendant deux semaines, l'archipel des Tonga a subi une panne informatique provoquant un casse-tête pour les entreprises, forcées à se mettre à l'arrêt. Il a fallu 13 jours pour trouver l'origine de cette panne, une rupture de câble sous-marin, et reconnecter les 110.000 habitants de l'archipel.

PHILIPPINES

CHALLENGES

Le chef du groupe Abou Sayaf, affilié au groupe Etat islamique, et quatre de ses combattants impliqués dans la double explosion qui a fait 23 morts dans une cathédrale du sud des Philippines fin janvier, se sont rendus il y a deux semaines aux autorités suite à une offensive de l'armée philippine. Trois autres combattants d'Abou Sayaf ont trouvé la mort dans cette offensive.

NAURU

THE GUARDIAN AUSTRALIA

L'Australie cesse de reléguer des enfants réfugiés sur l'île



▲ Scott Morrison n'a pas prévu de fermer le camp de réfugiés de Nauru, bien que la majorité des Australiens soient défavorables à cette politique d'installation de demandeurs d'asile sur sol étranger.

L'Australie est sur le point de régler le cas des derniers enfants demandeurs d'asile qu'elle avait relégués sur l'île de Nauru, a annoncé le Premier ministre Scott Morrison, mettant un point final à une affaire qui avait terni la réputation du pays. "Il n'y a plus maintenant que quatre enfants demandeurs d'asile à Nauru et ils ont tous vu approuver leur départ pour les Etats-Unis avec leur famille", a-t-il affirmé.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

TAHITI INFOS

Emmanuel Macron en visite sur le fenua fin 2019

Le président de la République Emmanuel Macron devrait se rendre en Polynésie française dans le courant du dernier semestre de l'année 2019. En effet, le président polynésien Edouard Fritch a pu rencontrer Stanislas Cazelles, conseiller Outre-mer d'Emmanuel Macron, avec lequel il a également pu discuter de la modification du statut d'autonomie, dans lequel un paragraphe sur le nucléaire - revêtant une importance symbolique sur les plans politique et économique de la Polynésie française - devrait être rédigé.

AUSTRALIE

LE CONTRAT DU SIÈCLE



LE FIGARO

L'Australie a signé lundi un contrat de 50 milliards avec la France pour la construction de 12 sous-marins qui viendront étoffer la marine australienne à partir de 2030. Le « plus important investissement consenti en matière de défense en temps de paix par l'Australie », selon le premier ministre australien, Scott Morrison, scelle un partenariat stratégique avec la France alors que les eaux au nord et à l'est de l'Australie sont déjà le théâtre d'une âpre bataille d'influence entre les Etats-Unis, la Chine et les puissances régionales.



Traversée Anse Vata – île aux Canards

C'est LE rendez-vous des nageurs du territoire. Pour sa 25e édition, les compétiteurs, toutes catégories confondues, ont rendez-vous dès 6h45 à l'Anse Vata pour le marquage (et ce jusqu'à 7h30). L'objectif, comme l'indique le nom de la course : arriver en face, à l'île aux Canards ! Un challenge pas donné à tous le monde, mais qui vaut quand même le coup d'être tenté si vous sentez que vous en avez les moyens – avec certificat médical pour les non licenciés et autorisation parentale pour les mineurs. Quatre départs seront ainsi donnés toutes les 2 minutes à partir de 8h, en fonction des catégories de chacun (départ des non licenciés à 8h, des

triathlètes à 8h02, des licenciés à 8h04 et des nageurs avec palmes à 8h06). Avant le début des courses, une minute de silence viendra rendre hommage à celui qui venait souvent donner la main à l'organisation de l'évènement, Toussaint Bouanaoué, décédé dans de tristes circonstances dans la nuit du 3 février dernier.

Le dimanche 24 février à l'Anse Vata, Nouméa. Tarif : de 1 000 à 2 500 francs selon statut. Inscriptions jusqu'au jeudi 21 février sur www.in-live.nc, chez Decathlon, Micromedia (Ducos ou Quartier Latin), Optic 2000 (Anse Vata, Place des Cocotiers ou Pont des Français) ou l'Opticien (Dumbéa Mall). Plus d'infos au 89.04.35

Weeding Dub

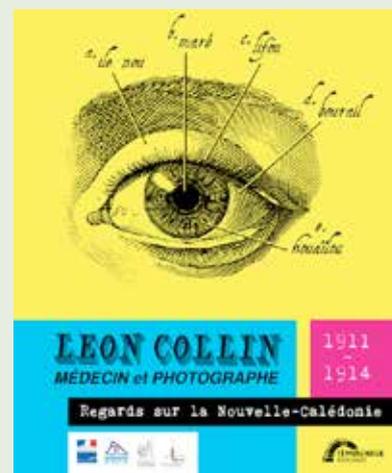
Soirée reggae et dub en prévision du côté du Bohème Bar, à l'Anse Vata. Aux côtés d'une bonne poignée d'artistes locaux (Jornick Joelick, Mighty Cricket de Try Love Sound, Dj Algorithme, Tonton Sam de Roots Kitash, etc.), c'est Weeding Dub, originaire du Nord de la France et pilier de la scène dub internationale qui constituera la tête d'affiche de l'évènement. L'un des participants à cette soirée aura d'ailleurs la chance de remporter un aller-retour pour deux personnes à l'îlot Maître avec Taxi Boat Blue Lagoon !

Le vendredi 15 février de 18h jusqu'à 2h du matin au Bohème Bar, Nouméa. Interdit aux mineurs. Tarif : 2 000 francs. Réservation sur www.eticket.nc, chez Doc'Optic City ou Doc'Optic Ducos. Plus d'infos au 28.66.00



Léon Collin, médecin et photographe (1911-1914)

Cette exposition met en lumière le fonds photographique et documentaire du docteur Léon Collin, ayant séjourné en Nouvelle-Calédonie entre 1911 et 1914. Ce fonds, acheté par les Archives de la Nouvelle-Calédonie, porte sur la fin du bagne mais présente aussi des documents se rapportant à la mission médicale réalisée en Brousse et dans les îles. Léon Collin a également photographié le monde kanak, réalisant de beaux portraits de chefs kanak (grands-chefs Cateraine de Pothé et Naisseline), d'un européen lié aux chefferies des Loyautés (James Wright) et de condamnés du bagne.



Jusqu'au jeudi 28 février au Centre culturel Tjibaou, Nouméa. Renseignements au 41 41 45 ou sur www.adck.nc

Cinéma d'ici et d'ailleurs

Tarif normal : 1 140 francs / Tarif réduit : 800 francs / Pass 6 places : 5 000 francs. Renseignements sur www.cinemadicietaillieurs.nc



Amanda

Drame français de Mikhaël Hers, avec Vincent Lacoste, Isaure Multrier, Stacy Martin...

Paris, de nos jours. David, 24 ans, vit au présent. Il jongle entre différents petits boulots et recule, pour un temps encore, l'heure des choix plus engageants. Le cours tranquille des choses vole en éclats quand sa soeur aînée meurt brutalement. Il se retrouve alors en charge de sa nièce de 7 ans,

Amanda. Jusqu'au mardi 12 février au Cinécité, Nouméa

Wildlife : une saison ardente

Drame américain de Paul Dano avec Carey Mulligan, Jake Gyllenhaal...



Dans le Montana (Etats-Unis) des années 1960, un couple ne s'entend plus et commence progressivement à se séparer. Leur fils unique de 14 ans, Joe, assiste au désastre et tente de maintenir, tant bien que mal, ce qu'il reste du passé. Adapté du roman de Richard Ford, l'acteur Paul Dano (Little Miss Sunshine, There Will Be Blood, Twelve Years A Slave...) signe avec Wildlife un film hypersensible au goût de cendres et d'amour amer, au coeur de l'intimité d'une cellule familiale en passe de se déliter.

Du mercredi 13 février au mardi 12 mars au Cinécité, Nouméa

Un trail à la lumière du crépuscule

L'Athlétic Club de Païta organise le deuxième trail de l'année sur le Caillou. Rendez-vous le samedi 23 février en fin d'après-midi pour profiter du coucher du soleil depuis les sommets de Gadji !

Les coureurs les moins matinaux n'auront pas d'excuse. Et pour cause : la Sunset Trail de Païta se déroule aux dernières lueurs de la journée. Rendez-vous donc au Rivland sur les coups de 16h pour récupérer votre dossard (une demi-heure minimum avant le départ de votre course). Deux parcours principaux sont proposés aux participants, à savoir la Sunset Benhacine (12 km de distance pour 560 mètres de dénivelé, départ à 17h) et la Mini Sunset (7 km de distance pour 300 mètres de dénivelé, départ à 17h15). Pour y prendre part, les enfants nés après 2008 doivent être accompagnés d'un adulte inscrit sur le parcours. Enfin, un dernier parcours de 1 000 mètres (la Kid's Trail, sans classement, départ à 18h) est accessible aussi bien aux mineurs qu'aux adultes souhaitant les accompagner.



INFOS PRATIQUES

Le samedi 23 février à partir de 17h
Au Rivland de Païta

Retrait des dossards chez Décathlon (Koutio) le jeudi 21 et vendredi 22 février de 10h à 14h, ou sur place le jour de la course

Tarifs : 3 700 francs pour les plus de 12 ans / 2 700 francs pour les moins de 12 ans / Kid's Trail (1000 mètres) : gratuit

12 km et 7 km : gratuit pour les enfants en bas âge avec sac de portage et les tracteurs des Joëlettes

Garderie à 1 500 francs de 16h30 à 19h30 pour les enfants à partir de 2 ans

Réservations jusqu'au mercredi 20 février, 18h, sur www.inlive.nc

Actu.nc

Déjà 5 ans de LIBERTÉ

Chaque semaine depuis 2014,
nous nous engageons pour la liberté
d'entreprendre et d'informer
en Nouvelle-Calédonie.

Soutenez-nous, exprimez-vous !



Actu.nc :> Vous **informer** sans **rien** cacher

| | | | | |
|----------------------------|--------------------|-----------------------------|---|--------------------------------------|
| SIFFLERAS UN SPÉC-TACLE | ALLIANCE À L'OUEST | JOU-VENCELLE | DÉDUIT | UN DES GRANDS LACS AMÉ-RICAINS |
| MIJOTE | MADÈRE ET CORSE | ATTRIBUE UN REVENU | AGAGEM-NON ÉTAIT SON PÈRE | |
| COMBINER UN PLAN | | CHE-VROTANT | | |
| DÉCOUPÉ SUR LE BORD | | | GALERIE À LA CAM-PAGNE | |
| CARTE IM-PARABLE | | AGILE | | |
| INUTI-LISABLE | | VÊTE-MENTS DE TRAVAIL | | |
| | CLAN | | | EST RE-TOURNÉE CHEZ LES SCEURS TATIN |
| | EUT UN PRIX | | | |
| BRISE DES PAQUETS DE TERRE | SCÈNE MUSICALE | | | |
| | C'EST BON ! | | IL CARES-SAIT AVEC CHALEUR LES ÉGYP-TIENNES | |
| SIGLE DE FAC | | COMME UN MARCHÉ CLANDES-TIN | | |
| PRÊT À SE MA-NIFESTER | | | UN MOT QUI EN LIE D'AUTRES | |
| | | | | |
| IL EST FERME EN PROVENCE | | RÉPUBLI-QUE INSULAIRE | | |

> SUDOKU

Facile

| | | | | | | |
|---|---|--|---|---|---|-------|
| 4 | | | 8 | | | 6 |
| 2 | 8 | | 5 | 6 | | 9 3 1 |
| 9 | | | 3 | | | |
| 6 | | | 3 | 1 | | 7 |
| | | | | 2 | 8 | |
| | 2 | | | 8 | | |
| 8 | 9 | | | 6 | 3 | |
| | 1 | | | | | 8 |
| | 5 | | 1 | | | 9 |

> SUDOKU

Moyen

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | 8 | 4 |
| | | | 9 | | | 7 |
| 5 | | 2 | 4 | | 9 | |
| | | | 8 | 3 | | 6 |
| | 3 | 7 | | | | |
| | | | | | | |
| | 8 | | 3 | | 1 | |
| | | 7 | 6 | 1 | 9 | 8 |
| | | 5 | 4 | | | |

> Enigme

Telle une colonne élevée, La gloire peut vous y hisser. Telle une colonne brisée, Vous pourrez en chuter. Qui est-il ?

Réponse : Le piédestal

Accueil - kiosque.nc
www.kiosque.nc

KIOSQUE.NC

- ACTU.NC
- BIENVENUE SUR TERRE
- BUZZ
- MISTER
- SANTE.NC
- SENIORS

Actu.nc - No170
Actu.nc - 22 juin 2017

BUZZ - No6
Buzz - 1^{er} avril 2017

SANTE.NC - No59
Sante.nc - 1^{er} mars 2017

MISTER - No3
Mister - 1^{er} novembre 2015

KIOSQUE.NC

Vos magazines calédoniens préférés maintenant en ligne

à retrouver sur www.kiosque.nc

Tutelle du majeur : une protection pour les plus vulnérables !

Votre père montre des signes de faiblesses : vous l'accompagnez dans ses gestes quotidiens et vous vous rendez compte qu'il a besoin d'aide : perte de mémoire, difficulté de gestion, de ménages, de déplacement. Comment l'aider ? La tutelle est peut-être la solution qui convient à votre situation. Explications en quelques questions, première partie !

Qu'est-ce que la Tutelle du Majeur ?

La tutelle est un régime juridique visant à protéger une personne majeure (et son patrimoine) lorsqu'elle ne dispose plus des capacités lui permettant de veiller à ses propres intérêts. En langage juridique, cet état est « l'incapacité ».

Comment savoir si une tutelle doit être mise en place ?

La tutelle s'adresse à une personne majeure ayant besoin d'être représentée de manière continue dans les actes de la vie civile : du fait de l'altération de ses facultés mentales ou lorsqu'elle est physiquement incapable d'exprimer sa volonté.

Comment mettre en place une tutelle ?

Il s'agit d'une mesure de protection « judiciaire ». La saisine du juge des tutelles est donc obligatoire. Elle peut être demandée par la personne à protéger elle-même ou son époux(se), conjoint(e), concubin(e), un parent - allié ou le procureur de la République. La mesure prise par le juge est proportionnée : il existe des tutelles complètes ou simplifiées.

Elle est donc individualisée en fonction du degré d'altération des facultés personnelles du majeur.

Au préalable, il faudra effectuer une visite médicale. Le médecin examinera l'état de la personne à protéger et établira un certificat médical. Ce document constitue un préalable incontournable pour entamer une procédure de mise sous tutelle. Une fois le certificat médical établi, vous devez constituer un dossier de demande de mise sous tutelle. Et avant de décider de placer une personne majeure sous tutelle ou sous curatelle, le juge commencera toujours par entendre cette personne seule ou accompagnée d'une personne de son choix (avocat ou personne de confiance)*.

Qui est nommé tuteur ?

En principe, le juge doit prendre en compte l'avis émis par la personne à protéger qui désigne la personne de son choix. Le juge nomme la personne choisie par le majeur à protéger si les

3 conditions suivantes sont réunies : la personne désignée accepte la mission ; la personne désignée est majeure et jouit pleinement de ses droits civils, civiques ou familiaux ; l'intérêt de la personne à protéger est préservé (*par exemple, la personne désignée est disponible pour effectuer sa mission*). En l'absence de désignation par la personne à protéger d'un tuteur, le



juge privilégie en premier lieu la nomination de : l'époux(e) de la personne à protéger ; le partenaire avec qui la personne à protéger a conclu un Pacs ; la personne avec qui vit la personne à protéger. À défaut, et en second lieu, le juge désigne un parent, un allié ou une personne résidant avec le majeur à protéger ou entretenant avec lui des liens étroits et stables (*par exemple, un ami proche*). Le juge peut répartir la charge entre une personne chargée de la protection de la personne et une autre chargée de la gestion patrimoniale. Il peut également confier la gestion de certains biens à un tuteur adjoint. Sauf décision contraire du juge, ces personnes désignées sont indépendantes et ne sont pas responsables l'une envers l'autre.

Quel est son rôle ?

Le tuteur doit assurer le bien-être psychologique et matériel de la personne

qu'il protège. Le tuteur peut être nommé pour s'occuper d'une personne ou administrer ses biens, ou les deux à la fois, selon les besoins de l'adulte protégé. A l'égard de la personne et de son bien-être, il doit s'occuper de la garde et de l'entretien de la personne sous tutelle, personnellement ou en faisant appel à un centre d'hébergement, un appartement surveillé, un hôpital, etc, obtenir du conseil de tutelle ou du tribunal les avis et les autorisations prévus par la loi. A l'égard de ses biens : Dresser l'inventaire des biens à administrer, faire un rapport final à la fin de la tutelle. En règle générale, le tuteur doit protéger les biens de la personne sous tutelle, procéder à des placements sûrs et rendre des comptes chaque année. Cela permet de s'assurer que le tuteur gère avec honnêteté et prudence les biens de la personne sous tutelle. Cependant, dans certain cas, il lui faudra l'accord du juge pour prendre des décisions en lieu et place de la personne sous tutelle, notamment dans le cadre de certains actes de dispositions. *Ex : Le tuteur a besoin d'un jugement du tribunal et d'un avis du conseil de tutelle pour hypothéquer les biens de la personne protégée ou emprunter des sommes qui représentent une certaine valeur.*

Cependant, sachez que chaque situation est différente. Il existe d'autres formes de protection (comme la curatelle), qui peuvent être plus adaptées. En cas de doute, et si vous souhaitez initier une telle procédure, pour vous ou pour un de vos proches, contacter rapidement un avocat. Il saura vous aiguiller dans cette démarche.

* pour le suivi de la procédure et de la requête : contacter le Tribunal de première instance de Nouméa ou un avocat.



SARL JC CONSEILS

3 rue J. Garnier
Orphelinat NOUMEA
Tel : **785 885**

jade.chenais@conseils.nc

Weimann & Fizelier
NOUMÉA – Centre commercial
Port Plaisance - 10, rue Jules Garnier
(B.P. 4213 – 98847 NOUMÉA CEDEX)
(Tel : 24.23.50)

AVIS DE CONSTITUTION

DELTA

S.N.C. au capital de 1.000.000 XPF
Siège social à NOUMÉA
(Nouvelle-Calédonie)
10, rue Edmond Harbulot
(B.P. 2244 – 98846 Nouméa Cédex)

Aux termes d'un acte sous-seing privé, en date à NOUMÉA du 01 février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société en nom collectif
ASSOCIÉS EN NOM :

- La société SUPER AUTEUIL, S.A.R.L. au capital de 100.000 XPF ; siège social à NOUMÉA ; PK6, Complexe Industriel Edouard Pentecost (B.P. 2244-98846 Nouméa Cedex) ; R.C.S NOUMÉA : 001 227 651

- La société SUPERETTE LE CENTRE KONE, S.A.R.L. au capital de 1.000.000 XPF ; siège social à KONE, 160 rue Léon Banemoin Gorenidiawe ; R.C.S NOUMÉA : 000 832 955.

OBJET (ESSENTIEL) : L'achat, la vente, l'échange, l'importation, l'exportation, le négoce, la distribution, le conditionnement, l'emmagasinage, le warrantage, le transit, le transport, la manutention, la représentation, la commission, le courtage, la vente en gros, demi-gros et détail, de tous produits, matériels, matériaux, objets, denrées, et marchandises divers, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, notamment sous forme de centrale d'achat.

DÉNOMINATION : DELTA
SIÈGE SOCIAL : NOUMÉA -10 rue Edmond Harbulot, (B.P. 2244 - 98846 Nouméa Cédex).

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 XPF.

GÉRANCE : La société SUPER AUTEUIL, susnommée

Cette société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu près le Greffe du Tribunal mixte de commerce de NOUMÉA.

Pour avis, la gérance

AVIS DE MODIFICATION

LITTORIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.200.000 F.CFP

Siège social : Nouméa,
28Bis route de la Baie des Dames – Ducos
Transféré à Nouméa, 13 rue Vélasquez –
Motor Pool
RCS N° 000 089 391

D'une délibération prise par l'Assemblée Générale des associés en date du 25 août 2015, il résulte que la mention antérieurement publiée relative au siège social doit être modifiée comme suit :

ANCIENNE MENTION :

SIÈGE SOCIAL : Nouméa, 28Bis route de la Baie des Dames – Ducos.

NOUVELLE MENTION :

SIÈGE SOCIAL : Nouméa, 13 rue Vélasquez, Motor-Pool – B.P. 1092 – 98845 Nouméa Cédex.

Pour avis, la gérance



96 rue Bénébig - Vallée des Colons
Tél. : 27 77 22

AVIS DE MODIFICATION

L.A.P.

SARL au capital de 1.000.000 XPF
2, rue Georgette Mourin, Normandie
98800 Nouméa
001 327 014 RCS NOUMÉA

Par AGM du 6/02/2019, les mentions antérieurement publiées relatives à la gérance ont été modifiées comme suit :

ANCIENNE MENTION : M. Jérôme TOURNU et M. Baptiste BODIN

NOUVELLE MENTION : M. Jérôme TOURNU, M. Baptiste BODIN et M. Frédéric ROUX (lot 946, Morcellement Paul Hénin, Païta).

Pour avis,

La Juridique



Peggy VAUTRIN – Lisa SANCHEZ
10 rue Bichat – Quartier Latin -
NOUMÉA - Tél. : 28 36 26

AVIS DE MODIFICATION

LA LIBERALE

SC au capital de 100 000 XPF
147 route de l'Anse Vata, Nouméa
N° 001 319 706 RCS NOUMÉA

Aux termes d'une AGM en date du 05/02/2019, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :

ANCIENNE GÉRANCE : Mmes Brigitte ARNOUX et Elodje CHHIM

NOUVELLE GÉRANCE : Mme Brigitte ARNOUX

AVIS DE CONSTITUTION

SCI MAD

Aux termes d'un acte SSP en date du 04.02.2019, dûment enregistré à Nouméa, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SCI

DURÉE : 99 ans

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI MAD

CAPITAL SOCIAL : 100 000 XPF

SIÈGE SOCIAL : 79 route de la Baie des

dames – Ducos- 98800 NOUMÉA
OBJET SOCIAL (NOTAMMENT) : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, d'échange ou autrement, la prise à bail, avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeuble bâtis ou non bâtis
GÉRANTS : M. MARINACCE Jean-François et M. DELATHIERE Jack
DÉPÔT ET IMMATRICULATION : Registre du Commerce et des sociétés de Nouméa.

Pour avis, la gérance

La Juridique



Peggy VAUTRIN – Lisa SANCHEZ
10 rue Bichat – Quartier Latin -
NOUMÉA - Tél. : 28 36 26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à NOUMÉA, le 31/01/2019, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : NEMOROSA

FORME : S.A.R.L.

SIÈGE SOCIAL : 20 rue Edouard Mercier, Vallée des Colons, 98800 NOUMÉA

OBJET SOCIAL PRINCIPAL :

L'exploitation d'un fonds de commerce de distribution de carburants, de station-service, de vente de lubrifiants, d'accessoires et de marchandises diverses, alimentaires et non alimentaires

CAPITAL : 100 000 XPF en numéraire

DURÉE : 99 années

GERANT :

M. Jérémy ATITI (Yaté, Tribu de Goro)

IMMATRICULATION : RCS DAE NOUMÉA



S.A.R.L au capital de 100.000 XPF
15, rue de Verdun
c/o ESPACE PERFORMANCE
BP M 3 - 98849 NOUMÉA CEDEX
RCS NOUMÉA 2016 B 1 323 609
T : 24 40 13 - contact@dslconseil.nc

AVIS DE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FOREVER

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 XPF
Siège social : NOUMÉA – 63, rue Charleroi
– VALLEE DES COLONS
(BP 18463 – 98857 NOUMÉA CEDEX)
transféré à NOUMÉA – 62 bis, rue Auguste
BENEBIG – VALLEE DES COLONS
(BP 18463 – 98857 NOUMÉA CEDEX)
R.C.S. Nouméa 001 194 679

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 1er février 2019, les mentions antérieurement publiées seront modifiées de la manière suivante avec effet à compter du 1er mars 2019, à savoir :

SIÈGE SOCIAL

ANCIENNE MENTION : NOUMÉA - 63, rue Charleroi – VALLEE DES COLONS

(BP 18463 – 98857 NOUMÉA CEDEX)

NOUVELLE MENTION : NOUMÉA – 62 bis, rue Auguste BENEBIG – VALLEE DES COLONS (BP 18463 – 98857 NOUMÉA CEDEX). Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NOUMÉA.

Pour avis, la gérance

SELARL d'avocats FORT-NANTY
11 Bd eXTERIEUR – B.P. 30164
98895 NOUMÉA CEDEX

AVIS DE MODIFICATION

Territoire Performance
(TEEPEE)

Société à Responsabilité Limitée
au capital de F. CFP 100.000
Siège social : 14, Rue Edouard Glasser –
Motor Pool – 98800 NOUMÉA
RCS NOUMÉA 2011 B 1 045 079

Aux termes d'une décision prise le 30 décembre 2018, l'associée unique a transféré le siège social de la Société TEE PEE.

ANCIENNE MENTION - SIÈGE SOCIAL : 4, Rue Bourgade - Val-Plaisance à Nouméa

NOUVELLE MENTION - SIÈGE SOCIAL : 14, Rue Edouard Glasser – Motor Pool à Nouméa

Pour avis, la gérance

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITE

SAPB

S.A.R.L au capital de 100.000 F.CFP
Siège social : 8 rue de l'Ilot Freycinet –
Nakutakoin – DUMBEA
Rcs noumea 001 220 193

Selon DAU en date du 13/11/17, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

Pour avis, la gérance

AVIS DE DISSOLUTION

TRANS M

SARL au capital de 100 000 XPF
Siège Social :
Lot 51 – Zone Industrielle de Koumac
B.P. 663 – 98850 KOUMAC Cedex
RCS Nouméa B 1 126 697

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/12/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30 septembre 2018.

Monsieur Fabrice MERCIER, demeurant lieu-dit Karembe – 98850 KOUMAC, est nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au Lot 51 – Z.I. de Koumac – BP 663 - 98850 KOUMAC. La correspondance devra être transmise à cette adresse et les actes et

documents devront y être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal du Commerce de Nouméa.

Pour avis et mention, le liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

2TB2E

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 000 Francs CFP
Siège social : Tribu de tenda koumendy
BP337 - 98813 CANALA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/02/2019, à Nouméa, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE :

Société à Responsabilité Limitée
DÉNOMINATION SOCIALE : 2TB2E
SIÈGE SOCIAL : Tribu de tenda koumendy - BP337 - 98813 Canala
OBJET SOCIAL : Travaux miniers
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ :
99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
CAPITAL SOCIAL : 100 000 F. CFP
GÉRANCE : TETUAHITI Edouard- tribu de tenda koumendy- BP337- 98813 CANALA
Immatriculation de la Société au Répertoire des entreprises et des établissements de Nouméa.

Pour avis, la gérance

AVIS DE MODIFICATION

B2B

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 F CFP
Siège social : DUMBEA (98835),
70 rue de France Australe,
Dumbéa sur mer
RCS NOUMEA : 001 403 393

11 résulte des décisions prises par l'assemblée générale des associés en date du 14 janvier 2019, les modifications suivantes :

OBJET SOCIAL :

ANCIENNE MENTION :

La réalisation, soit pour son compte, soit pour le compte de tous tiers, de toutes promotions immobilières.

NOUVELLE MENTION :

- La réalisation, soit pour son compte, soit pour le compte de tous tiers, de tous travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre du bâtiment, de rénovation et d'aménagement intérieur et

extérieur, notamment la maçonnerie, le carrelage, le revêtement en dur ou le terrassement.

- Toute activité de menuiserie générale, chaudronnerie, soudure, assemblage métallique, la réalisation, la création, l'importation, la transformation et le commerce de tous types d'objets et/ou de matériaux pouvant intervenir dans la construction et l'aménagement.

GÉRANTS :

ANCIENNE MENTION :

- Monsieur Benjamin SARTRE, demeurant à PAÏTA (98890), lotissement les 3 vallées, lot 164.

NOUVELLE MENTION :

- Monsieur Benjamin SARTRE, demeurant à PAÏTA (98890), lotissement les 3 vallées, lot 164.

- Monsieur Sylvain BOURRILLON, demeurant à DUMBEA (98835), 74 avenue de Voyage.

Pour avis, la gérance

SCP "Office Notarial Catherine
LILLAZ, Jean-Daniel BURTET,
Nathalie COSTE et Elisa MOUGEL"

Notaires associés

NOUMEA, 3 rue Ernest Massoubre,
Immeuble « Le Konéva »

(Successeur de Me Raymond DARRÉ)

AVIS DE MODIFICATION

TMG PROPERTY
DEVELOPMENT EURL

Anciennement dénommée
THE MOUGEL GROUP

Société à Responsabilité Limitée au
capital de 100.000 F.CFP Siège : NOUMEA
(98800) 23, route de l'Anse Vata Immeuble
ODEON RCS NOUMEA : 001 372 820

Aux termes d'un procès-verbal des décisions du 6 février 2019, ayant fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de la SCP LILLAZ, BURTET, COSTE et MOUGEL en date du même jour, il résulte que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION :

DÉNOMINATION : THE MOUGEL GROUP

NOUVELLE MENTION :

DÉNOMINATION :

TMG PROPERTY DEVELOPMENT EURL

Pour avis Maître Elisa MOUGEL,
Notaire associé

AVIS DE CONSTITUTION

Comptoir Cosmétique
Calédonien

Aux termes d'un ASSP en date du 07/12/2018, il a été constitué une société par actions simplifiées présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION :

Comptoir Cosmétique Calédonien

FORME : SAS

SIÈGE SOCIAL :

4, rue de la Recherche Magenta Ouemo

OBJET PRINCIPAL :

L'achat, la vente, l'import/export, la commercialisation de tous produits cosmétiques (hommes, femmes, enfants, animaux), de parfumerie et d'accessoires. L'achat, la transformation, la formulation, l'importation, l'exportation, la commercialisation, la distribution de tous produits, matériaux, matériels et objet de toute nature et de toute provenance et notamment de toutes plantes, tous ingrédients naturels et tous produits cosmétiques, de soin, nutraceutiques, pharmaceutiques, textiles, cosmétotextiles, alimentaires et d'hygiène.

CAPITAL SOCIAL : 1.500.000 XPF

DURÉE : 99ans

PRESIDENTE : Mme Marine Toussiroit,
BP 615, 98836 Dumbéa Mairie

Les associés ont nommé comme liquidateur M. Tony ROGER demeurant à NOUMÉA, 15 rue Henri Gaspard - Résidence LE NAUTILE et lui ont conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à NOUMÉA, 05 bis, rue Barreau - Baie de l'Orphelinat.

C'est à cette adresse que les correspondances devront être envoyées et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMÉA.

Pour avis, le représentant légal

CABINET JURIDIQUE
VINCENT LACOUX

NOUMEA - Centre Ville

27 rue de Sébastopol - Immeuble
Central I - BP 3737 - 98846 NOUMEA
CEDEX - (Tél. 27.41.16)

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

LE PETIT DUMBEA

S.A.R.L. au capital de 1.000.000 F.CFP
Siège social à DUMBEA
(Nouvelle-Calédonie), Dumbéa sur Mer
Résidence TAKUTEA 1
RCS NOUMEA 001 049 790

Il résulte des décisions prises par l'assemblée unique le 7 février 2019 dont le procès-verbal a été établi le même jour, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION

GÉRANTS :

- Mlle Caroline TRAN, PAÏTA, Savannah sur Mer, Lot 1.

- Mr Bryan PAMARD, PAÏTA, 15 Lotissement Savannah sur Mer.

NOUVELLE MENTION

GÉRANTS :

- Mr Guillaume FABRE, NOUMEA, Haut Magenta, 54 bis rue Melvin Jones.

- Mr Quentin OFFLAVILLE, DUMBEA, 1 rue de la Constantine.

Pour avis, la gérance



ASSISTANCE CONSEIL

D'ENTREPRISES

Société d'Avocats

S.A.R.L au capital de 1.000.000 FCFP

85 avenue du Général de Gaulle

BP 697 NOUMEA

RCS : NOUMEA 000 334 128

AVIS DE DISSOLUTION

EURL PLEXUS

S.A.R.L. en liquidation
au capital de 100.000 XPF

Siège social : NOUMÉA, 05 bis, rue Barreau

- Baie de l'Orphelinat

R.C.S NOUMÉA : 000 867 705

Suivant délibérations de la collectivité des associés en date du 21 décembre 2018, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ À DUMBÉA

Artisans et chefs d'entreprise.

Le parc d'activités PANDA vous propose des terrains :

- 🌿 Au coeur du Grand Nouméa
- 🌿 De toutes tailles (à partir de 10 Ares)
- 🌿 Entièrement viabilisés
- 🌿 Terrassés ou non terrassés



AVIS DE CONSTITUTION

HOUSE OF BUSINESS

SARL au capital de 10.000 F.CFP
Siège social : lot 122, Timbia, 98890 PAITA

Par acte SSP en date à Néra du 08/02/2019 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : HOUSE OF BUSINESS
FORME : SARL
CAPITAL SOCIAL : 10.000 F.CFP divisé en 100 parts égales de 100 F.CFP chacune.
APPORTS : 10.000 F.CFP en numéraire.
AGRÈMENT DES CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant pas déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

SIÈGE SOCIAL :
Lot 122 Timbia, 98890 PAITA

OBJET : extrait

L'achat, la vente, l'échange, l'importation, l'exportation, le conditionnement, l'emmagasinage, le warrantage, le transit, le transport, la manutention, la représentation, la commission, le courtage, la vente en gros, demi-gros et détail de tous produits, matériels, matériaux et objets de toute nature et de toutes provenances ;

DURÉE : 99 années à compter de l'immat. au R.C.S de Néra.

GÉRANT : Mr Laurent LAFLEUR, demeurant Lot 122 Timbia, 98890 PAITA.
La société sera immatriculée au RCS de Néra.

Pour avis, la gérance



Etude de Maître Philippe ROUVRAY,
Notaire PAITA - 13 RT1
Immeuble SGCB - Tél. 44.28.42.
DUMBÉA - Centre Kenu In -
Immeuble Picou - Tél. 41.00.02.
Courriel : accueil@notairesnc.com

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANCE ET DE SIEGE SOCIAL

EUROBAT

SARL au capital de 100.000 F.CFP
Siège social : DUMBEA (98835)
55 route de la Haute Couvelée
RCS NOUMEA 000 995 282

Il résulte d'un acte reçu par Maître Philippe ROUVRAY, notaire à PAITA, le 14 janvier 2019, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

NOUVELLES MENTIONS :

SIÈGE SOCIAL :

PAÏTA 56, Lotissement Savannah,

GÉRANCE :

Monsieur Vainui Désiré LENATO, 56 lotis-

sement Bernard (98890) PAITA.

Pour avis, P. ROUVRAY, Notaire

AVIS DE MODIFICATION

OCEA NOUVELLE CALEDONIE

SARL au capital de 5.000.000 F.CFP
Siège social :
30 route de la Baie des Dames
Le Forum du Centre -
Ducos, 98800 NOUMEA
RCS NOUMEA 000 167 940

Selon AGM en date du 30.01.2019, les mentions antérieurement publiées sont modifiées comme suit :

GERANCE

ANCIENNE MENTION

- Monsieur Serge BENEDETTO, demeurant 4 rue Raymond Pognon, 98800 Nouméa
- Monsieur Nicolas BERNIER, demeurant 10 rue Antoine Metzger, 98800 Nouméa

NOUVELLE MENTION

- Monsieur Serge BENEDETTO, demeurant 4 rue Raymond Pognon, 98800 Nouméa
- Monsieur Nicolas BERNIER, demeurant 10 rue Antoine Metzger, 98800 Nouméa
- Monsieur Grégory SERME, demeurant 18 avenue de Normandie, 98835 Dumbéa

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NOUMEA.

Pour avis, la gérance



ASSISTANCE CONSEIL
D'ENTREPRISES
Société d'Avocats

S.A.R.L au capital de 1.000.000 FCFP
85 avenue du Général de Gaulle
BP 697 NOUMEA
RCS : NOUMEA 000 334 128

AVIS DE MODIFICATION

SCI A LA BELLE VUE

Société civile au capital
de 98.800.000 XPF
Siège social : NOUMÉA (98800),
28, rue Eugène Porcheron -
Immeuble Roger Bérard -
c/o CALEDONIENNE D'INGENIERIE
RCS NOUMÉA : 001 037 712

Aux termes des décisions prises par l'assemblée unique en date à NOUMÉA le 8 février 2019, les mentions antérieurement publiées sont modifiées comme suit :

ANCIENNES MENTIONS :

GÉRANT : CALEDONIENNE D'INGENIERIE, SAS sise à NOUMÉA, 28 rue Eugène Porcheron - Immeuble Roger Bérard, immatriculée au RCS de NOUMÉA 000 958 025, Siège social : NOUMÉA (98800), 28, rue Eugène Porcheron - Immeuble Roger Bérard - c/o CALEDONIENNE D'INGENIERIE.

NOUVELLES MENTIONS :

GÉRANCE :

- Jérôme BERNARD, PAÏTA, 335 rue des Gaïacs - Lotissement Savannah,
- Alain LIDY, NOUMÉA, 36 rue Redika - Ouémo (BP 15105 - 98804 NOUMÉA CÉ-DEX),

SIÈGE SOCIAL : PAÏTA, 335 rue des Gaïacs - Lotissement Savannah (BP 7100).
Le dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nouméa interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour avis, le représentant légal



96 rue Bénégig - Vallée des Colons
Tél. : 27 77 22

AVIS DE MODIFICATIONS

THE TRANSPORTER

SARL au capital de 100.000 FCFP
1079, rue Victorin BOEWA, Robinson
98809 Mont-Dore
RCS NOUMEA n° 001 321 421

Par AGM du 08/02/2019, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :

ANCIENNES MENTIONS :

SIÈGE SOCIAL : 1079, rue Victorin BOEWA, Robinson, 98809 Mont-Dore
GÉRANCE : M. Anthony PARDJO

NOUVELLES MENTIONS :

SIÈGE SOCIAL : 7, rue de Maubeuge, Faubourg-Blanchot, 98800 NOUMEA

GÉRANCE : M. Alex WANTAR (7, rue de Maubeuge, Nouméa).

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

MANAVA TEXTILES COUTURE

Par acte SSP du 14 janvier 2019, il a été constitué une SARL dénommée :

SIÈGE SOCIAL : 79, Allée du Grand Bleu
98809 MONT DORÉ
CAPITAL : 200.000 fcp

OBJET : Couture et confection de tous articles, achats et revente de tous textiles et produits dérivés

GÉRANCE : Madame THIBAUDET Thérèse, Monsieur POAREU Samuel

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nouméa

MODIFICATION GERANCE

SOCOCAL SARL

RCIS 066605 002
LOT 19 ET 20 ZI NEKOU - 98870 BOURAIL

SUITE A AG AU DATE DU 25 Janvier 2019, il est constaté la modification de gérance de la comme suit

ANCIENNE MENTION

- BIERLEY JOHANN
- BIERLEY ALEXANDRE (démissionnaire)

NOUVELLE MENTION

- BIERLEY JOHANN

Pour avis la gérance

MODIFICATION GERANCE

BIERLEY BROS SARL

RCS 2011 B 1080 522
LOT 19 ET 20 ZI NEKOU - 98870 BOURAIL

Suite à acte SSP au date du 02 Mars 2017, il est constaté la modification de la gérance comme suit

ANCIENNE MENTION

- BIERLEY JOHANN
- BIERLEY ALEXANDRE (démissionnaire)

NOUVELLE MENTION :

- BIERLEY JOHANN

Pour avis la gérance

Weimann & Fizelier
NOUMÉA - Centre commercial
Port Plaisance - 10, rue Jules Garnier
(B.P. 4213 - 98847 NOUMÉA CEDEX)
(Tel : 24.23.50)

AVIS DE MODIFICATION

ARMEMENT DU NORD - A.D.N.

S.A.S. au capital de 50.000.000 XPF
Siège social à NOUMEA
(Nouvelle-Calédonie)
Zone Portuaire, 14, Avenue James Cook
RCS NOUMEA : 001 354 760

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 14 décembre 2018, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNES MENTIONS :

SIÈGE SOCIAL : NOUMEA - Zone Portuaire, 14, Avenue James Cook.

NOUVELLES MENTIONS :

CAPITAL SOCIAL : KONE, Centre d'affaires de Païamboué, 683 avenue de Teari - 98860 Koohné (KONE).

Pour avis, la présidence

Weimann & Fizelier
NOUMÉA - Centre commercial
Port Plaisance - 10, rue Jules Garnier
(B.P. 4213 - 98847 NOUMÉA CEDEX)
(Tel : 24.23.50)

AVIS DE MODIFICATION

BLX DISTRIBUTION

S.A.R.L au capital de 1.000.000 XPF
Siège social à NOUMEA
(Nouvelle-Calédonie)
16, rue Anatole France
R.C.S. NOUMÉA : 001 352 855

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés, tenue le 29 décembre 2018, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNES MENTIONS :

GÉRANTS : M. Ngoc Bich PHAM, Mme Thi Ai Lan PHAM, et M. Ngoc Xinh PHAM - tous trois à NOUMEA - Ouémo, 15, rue Pey-Berland.

NOUVELLES MENTIONS :

près le Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA.

Pour avis, le gérant



ASSISTANCE CONSEIL
D'ENTREPRISES
Société d'Avocats

S.A.R.L au capital de 1.000.000 FCFP
85 avenue du Général de Gaulle
BP 697 NOUMEA
RCS : NOUMEA 000 334 128

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

NC SOLUTIONS

S.A.S. au capital de 45.708.000 XPF
Siège social : NOUMEA – 28 rue Eugène
Porcheron – Immeuble Roger Bérard
transféré à NOUMEA (Nouvelle-Calédonie)
– Centre Commercial La Belle Vie –
224 rue Jacques Iékawé – PK6 – BP 30575 –
98895 NOUMEA CEDEX
RCS NOUMEA 001 319 391

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale de la société NC SOLUTIONS en date du 31 décembre 2018, la modification suivante est intervenue et les mentions antérieurement publiées sont en conséquence modifiées comme suit :

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

ANCIENNE MENTION :

Le siège social est fixé à NOUMEA (Nouvelle-Calédonie) – 28 rue Eugène Porcheron – immeuble Roger Bérard.

NOUVELLE MENTION :

Le siège social est fixé à NOUMEA (Nouvelle-Calédonie) – Centre Commercial La Belle Vie – 224 rue Jacques Iékawé – PK6 – BP 30575 – 98895 NOUMEA CEDEX.

Pour avis

AVIS DE MODIFICATION

PROFOOD EX PROCASH S.A.S.

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5.000.000 FCFP
RCS NOUMEA N° 2011 B 1097 195
Siège social : Lot 38, DUCOS - Zone 5 –
98800 NOUVELLE CALEDONIE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2018 a décidé de changer la dénomination sociale de la société ainsi que l'article 3 des statuts en conséquence :

DENOMINATION SOCIALE :

ANCIENNE MENTION :

« S.A.S. PROCASH ».

NOUVELLE MENTION :

« S.A.S. PROFOOD ».

Pour avis, la présidence



CARCOPINO JURIDIQUE ET FISCAL

Immeuble Carcopino 3000
85 Avenue du Général de Gaulle
NOUMEA - Tél : 27.37.40

AVIS DE MODIFICATION

J7

SARL au capital de 100.000 FCFP
Siège social à NOUMEA, Quartier Latin
15 rue Charles de Verneilh,
Imm. Le Fonbonne - RCS 001 236 793

Les mentions antérieurement publiées relatives à la gérance sont modifiées de la façon suivante à compter du 8 février 2019 :

ANCIENNE MENTION

GÉRANT :

M. Jean-Luc LECOMTE

NOUVELLE MENTION

GÉRANTS :

- M. Jonathan LEJEUNE, demeurant à PAÏTA, lot 124 lotiss. Baronnet Val Boisé,
- M. Franck YVRENOGÉAU, demeurant à PAÏTA, lot 137 lotiss. Baronnet Val Boisé,

Pour avis, la gérance

INFOS PRATIQUES

LES NUMÉROS UTILES

URGENCES

SAMU – SOS médecins :15
PC Secours en mer :16
Police :17
Police Municipale de Nouméa :
.....25 23 23
Pompiers :18

AIDE SOCIALE

Enfance maltraitée :05 44 44
SOS Violences sexuelles :
.....(Numéro vert) 05 11 11
SOS Ecoute :(Numéro vert) 05 30 30
Solidarité SIDA-NC :24 15 17

AMBULANCES

St-Jacques :25 27 27
Nouméa Ambulance :25 21 00
Ambulance Croix Bleue :27 25 82
Ambulance Alizés :25 33 99
Ambulance Mont-Dore :24 10 24
Mont-Dore/Plum :43 41 70
Ambulance de Dumbéa :
.....46 44 20
Ambulances services (Dumbéa) :
.....43 16 10
Païta-Tontouta :35 38 08
La Foa :44 31 62

HOPITAUX

Medipôle :20 80 00
CHS Albert Bousquet :24 36 36
Koumac :42 65 00
Poindimié :42 71 44

CLINIQUES

KUINDO-MAGNIN :42 00 00

MORGUE

Centre funéraire de Nouméa :
.....43 22 88

AFFAIRES MARITIMES

Météo marine :36 67 36
Station côtière :29 23 26

TRANSPORTS

Aéroport de Tontouta :36 67 18
Taxis de Nouméa :28 35 12
Taxis sur la brousse :35 11 25

AUTRES SERVICES

EEC :05 36 36
Enercal :05 06 07
Calédonienne des eaux :
.....41 37 38

LES GARDES

Week-end des 16 & 17

PHARMACIES

Mont-Dore :

23 pie route du Sud
Centre commercial La Coulée
Pharmacie Mont-Dore 43 34 23

Nouméa :

24 rue de l'Alma Centre ville
Pharmacie de l'Alma 27 37 07

MÉDECINS

Mont-Dore :

JORDA Michel 35 45 58

Nouméa :

CASALE Béatrice 26 15 31

VÉTÉRINAIRES

Urgences à Nouméa :

BAYSIDE 50 00 40
Urgences à Nouméa :
SOS VETO 77 84 00

JEUDI 14

SAINT VALENTIN

02h351.35 m 08h16...0.95 m
14h101.40 m 21h14...0.65 m

VENDREDI 15

SAINT CLAUDE

04h091.40 m 09h56...1.00 m
15h361.35 m 22h32...0.60 m

SAMEDI 16

SAINTE JULIENNE

05h241.50 m 11h25...0.95 m
17h001.35 m 23h40...0.50 m

DIMANCHE 17

SAINT ALEXIS

06h251.60 m 12h31...0.85 m
18h081.40 m

LUNDI 18

SAINTE BERNADETTE

00h380.40 m 07h171.70 m
13h250.70 m 19h071.50 m

MARDI 19

SAINT GABIN

01h280.30 m 08h041.80 m
14h130.65 m 20h001.55 m

MERCREDI 20

SAINTE AIMÉE

02h150.25 m 08h471.85 m
14h570.55 m 20h481.60 m

VOUS SOUHAITEZ FAIRE PARAÎTRE

- ✓ UNE ANNONCE LÉGALE
- ✓ UNE ANNONCE IMMOBILIÈRE
- ✓ UNE OFFRE D'EMPLOI



Actu.nc

Déjà 5 ans d'indépendance

*Chaque semaine depuis 2014,
nous vous informons sur tous
les sujets, en toute indépendance,
sans tabou ni pression.*

Soutenez-nous, exprimez-vous !



Actu.nc :> Vous informer sans rien cacher

Prêts pour une rentrée gourmande

Grégory
Cuisinier

Prisca
Livreuse



**LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE
OU SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL**

26 48 00 - facebook - www.lacasserollette.nc

